

# Coufil des ans

Bulletin de la Société historique de Bellechasse



Les Trappistes dans Dorchester	5
Les ancêtres Marceau	11
Léon Provancher	18
L'hôtel La Belle Françoise	21





**Conseil d'administration**

président: Jean-Pierre Lamonde, 418 887-3761  
lamondej@globetrotter.net

vice-président: Pierre Prévost, 418 882-3528  
pierre.prevost@globetrotter.net

trésorière: Gisèle Lamonde, 418 887-3761  
gisele.lamonde@globetrotter.net

secrétaire: Michel Tardif : 418 882-2402  
micheltardif@rocketmail.com

Lise Fleury-Gosselin: 418 887- 6030  
fleuryl@globetrotter.net

Réjean Bilodeau: 418 789- 3664  
Réjean.bilodeau@promutuel.ca

Paul St-Arnaud: 418 884-4128  
paulst-arnaud4@gmail.com

Yvan De Blois: 418 883-3056  
ydeblois@globetrotter.net

Conrad Paré: 418 887-3238  
Conpar@globetrotter.net

Claude Gignac: 418 789-2990  
claudegignac@hotmail.ca

**Membres d'honneur**

0006 André Beaudoin

0008 Claude Lachance

0016 Fernand Breton

0019 Benoît Lacroix

0038 Claudette Breton

0162 Charles-Henri Bélanger

0131 Conrad Paré

**Territoire**

Armagh, Beaumont, Buckland, Honfleur, La Durantaye, Saint-Anselme, Saint-Charles, Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Gervais, Saint-Henri, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Malachie, Saint-Michel, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Saint-Raphaël, Saint-Vallier.

**Responsable de la publication:** Société historique de Bellechasse

**Rédacteur en Chef :** Jean-Claude Tardif (jc.tardif@videotron.ca)

**Équipe éditoriale :** Pierre Prévost, Claude Gignac, Jean-Pierre

Lamonde, Yvan de Blois et Conrad Paré.

**Inscription et renouvellement :** Lise Gosselin

**Révision des textes :** Louise MacDonald

**Conception graphique :** Julien Fontaine - julien.fontaine278@gmail.com



**Couverture:**

Magnifiquement restaurée par Peter Stanford, cette maison du 18<sup>e</sup> siècle, située au 183 chemin de l'Anse à Saint-Vallier, est habitée par l'artiste-peintre Claude de Lorimier et sa famille. Paul St-Arnaud

**Cotisation annuelle: 25 \$**

**Adresse postale:** 8, avenue Commerciale, Saint-Charles, GOR 2T0

**Courriel:** redaction@shbellechasse.com

**Site Web:** www.shbellechasse.com

**Dépôt légal:**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006 ISSN D381 079

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Sauf exception, Au fil des ans est publié quatre fois l'an.

La Société historique de Bellechasse, incorporée en 1985, est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

# Présentation

Une fois de plus, nos collaborateurs nous entraînent dans des chemins nouveaux et variés, faits de curiosités et de surprises, parfois étonnants, jamais inintéressants. Saviez-vous qu'il y a déjà eu des Trappistes dans l'ex-comté de Dorchester? Et qu'ils ont colonisé, en quelque sorte, l'arrière-comté? Par contre, qui n'a pas déjà entendu parler de La Belle Française? Quelle plaisir de la découvrir de l'intérieur, avec les yeux d'une jeune fille qui y a vécu avec ses parents!

Le patrimoine bâti, celui d'hier comme celui de demain, sa conservation et sa mise en valeur occupent un bel espace dans le présent numéro. Un détour du côté de la littérature attirera l'attention de nos lectrices et lecteurs, à n'en pas douter.

Le prochain numéro de Au fil des ans devrait nous permettre de lire une autre page de la vie politique en Bellechasse, cette fois-ci, au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Amateurs d'histoire régionale, de patrimoine et de généalogie, nous comptons sur vous pour enrichir les futurs numéros. Les résultats des travaux d'inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse de l'équipe dirigée par Pierre Lefebvre devraient vous fournir de la matière pour des années à venir. Consultez le site de votre société : <http://shbellechasse.com>

Bonne lecture.

Jean-Claude Tardif  
Rédacteur en chef

Présentation	2	Je me suis construit une ancestrale	25
Au fil des mois	3	Inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse	27
Les Trappistes dans Dorchester Déjà 150 ans !	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine mal aimé, menacé...</li> <li>• Pierre et Renée - Un destin en Nouvelle-France</li> </ul>	28
Les ancêtres des Marceau de Bellechasse	11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Jules Richard, romancier - Originaire de St-Raphaël</li> <li>• Création des paroisses et municipalités en Bellechasse</li> </ul>	29
Petit vicaire deviendra grand L'abbé Léon Provancher	18	Patrimoine bâti Deux exemples de belle ouvrage	30
L'hôtel La belle Française de Beaumont	21	Excursion à caractère historique	31

Sommaire

# Au fil des mois

Par Jean-Claude Tardif

- Le 10 avril 2012, la Caisse Desjardins des Seigneuries de Bellechasse a honoré, à l'occasion de son assemblée générale à St-Gervais, les personnes et organismes qui se sont mérités des honneurs, au cours de la dernière année. La Société historique de Bellechasse était du nombre. Elle était représentée par Jean-Pierre Lamonde et Jean-Claude Tardif. (Une photo des personnes honorées se retrouve dans le Journal de la caisse du mois de juin 2012, p.2).
- Le 3 mai dernier, la Société historique de Bellechasse, sous la plume de Pierre Lefebvre qui coordonne l'activité, émettait un communiqué de presse pour annoncer la poursuite des travaux d'inventaire du patrimoine bâti en Bellechasse.
- Le 7 juin 2012, un Bellechassois originaire de St-Philémon et fondateur des Ameublements Tanguay, Monsieur Maurice Tanguay, recevait l'Ordre national du Québec, soit la plus haute distinction dans la province. Depuis 1985, L'Ordre national est décerné chaque année à des gens d'exception qui se sont illustrés dans l'une ou l'autre des sphères d'activité de la société québécoise. (Le Soleil, 29 mai 2012, p. 37).
- Le 23 mai 2012, Le Journal de Lévis rendait compte de la dernière étape des travaux d'inventaire du patrimoine bâti en Bellechasse qui seront menés au cours de l'été 2012 (« Le patrimoine bâti sera ausculté dans cinq municipalités », dans Le Journal de Lévis, 23 mai 2012, p. 3).
- Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, Yves Turgeon, président de la Société du patrimoine de St-Anselme, a été honoré pour son engagement et ses actions de protection et de mise en valeur du patrimoine local, notamment la croix de la montagne, la croix de chemin de la rue Ste-Anne, les Fêtes du 175<sup>e</sup> et la production de plusieurs DVD mettant en valeur le parcours d'ainés centenaires. (Le Tour des Ponts, 28 mai 2012, No 237, p.10).
- L'inventaire du patrimoine bâti fait parler à St-Anselme alors que cette municipalité fait partie, avec St-Henri, Ste-Claire, St-Malachie et St-Vallier, du grand projet qui touche tout Bellechasse et doit se terminer en 2012. (« Le patrimoine bâti sera ausculté à St-Anselme », dans Le Tour des Ponts, 28 mai 2012, No 237, p. 34).
- Le Comité de restauration de la croix de la Montagne de St-Anselme, rappelle les traditions qui ont entouré ce site depuis 1930 : escalades, pèlerinages et prières du mois de Marie, excursions et pique-niques d'élèves, etc. Cette croix est un bien patrimonial qui marque le paysage de Bellechasse sur ce flanc ouest de la Montagne. Elle attire l'attention des voyageurs et demeure un lieu de rencontre. (Le Tour des Ponts, 28 mai 2012, No 237, p. 15).
- L'historien Jean Provencher a donné une conférence à St-Léon-de-Standon, devant une soixantaine de personnes, le 3 juin 2012, dans le Musée les Espaces Mémoires. Il s'est entretenu avec l'assistance sur le thème « Les saisons en 1900 ». (La Voix du Sud, 30 mai 2012, p.26 et informations de Jean-Pierre Lamonde).
- Le 17 juin 2012, une messe commémorative s'est tenue à Ste-Claire, en présence d'une délégation de Ste-Justine. Elle a permis de souligner le départ des premiers Pères Trappistes qui ont quitté St-Claire pour aller s'établir à Ste-Justine. L'événement a été organisé par les présidents des sociétés du patrimoine de Ste-Justine, Ghislain Royer, et de Ste-Claire, Mario G. Fournier. Yvan DeBlois a entretenu les participants sur l'histoire des Pères Trappistes dont on trouvera le contenu dans le présent numéro d'Au fil des ans. (Le Progrès de Bellechasse-Etchemins, 27 juin 2012, p. 14).
- Le Service des loisirs de St-Vallier et organisé des activités à l'occasion de la Fête Nationale, le 23 juin 2012. Ce fut l'occasion pour le Comité des fêtes du 300<sup>e</sup> anniversaire de St-Vallier de procéder au dévoilement du char allégorique promotionnel ainsi que de la chanson-thème qui animera les festivités qui se dérouleront du 24 au 28 juillet 2013. (Le Progrès de Bellechasse-Etchemins, 20 juin 2012, p. 12).
- Sainte-Claire a inauguré, le 24 juin 2012, le Parc Taschereau, en l'honneur de la famille du même nom qui possédait la Seigneurie Jolliet de 1785 à 1935 et qui a joué un rôle marquant dans la création de la municipalité, au début des années 1800. (Le Progrès de Bellechasse-Etchemins, 4 juillet 2012, p.11).
- Le Comité de la restauration de la croix de la Montagne de St-Anselme ameute la population locale quant à l'état de détérioration de la croix et à la repousse de la végétation qui affecte la visibilité du site. (« L'usure du temps », dans Le Tour des Ponts, 25 juin 2012, No 238, p. 37).
- L'église de St-Charles est la première dans Bellechasse à être convertie à la géothermie. Cette forme d'énergie devrait permettre des économies de 66%. La municipalité et Hydro-Québec assument une partie des frais. Selon le président de la Fabrique, Jean-Pierre Lamonde, la géothermie s'avère une solution économique qui permettra d'assurer la survie des églises « dans un contexte où nous sommes de moins en moins nombreux à payer et (là) où il ne sera pas possible de les conserver, cela rendra

nos bâtiments plus attrayants pour les gens du milieu ou les promoteurs qui souhaiteront les préserver et les transformer. » (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 27 juin 2012, p. 5).

- Les résidents de St-Léon-de-Standon et d'ailleurs peuvent maintenant parcourir un circuit patrimonial au cœur de la municipalité d'une longueur de 1,8 km. Appelé « À pas contés », il est composé de 12 destinations comportant des panneaux, extraits audio et vidéo et des photos anciennes. Françoise Bourgeault, membre de la Société historique de Bellechasse, est une cheville ouvrière de ce projet, avec Marc Genest, chargé de projet, le tout chapeauté par la Société historique de Saint-Léon. (*La Voix du Sud*, 4 juillet 2012, p. 1; *Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 4 juillet 2012, p. 6).
- Le festival de chant choral de St-Michel qui s'est tenu du 7 au 9 juillet 2012 a été l'occasion de deux activités sur le patrimoine. La première d'Yves Laframboise a consisté en une visite guidée du patrimoine bâti de St-Michel. La seconde a permis à Gaston Deschênes de présenter une conférence intitulée « La Côte-du-Sud à l'heure de la guerre de la conquête. » (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 25 juillet 2012, p. 14).
- Québec, via le Conseil du patrimoine religieux, investit 131 185 \$ dans le patrimoine religieux bellechassois. Ces sommes serviront à la restauration de la toiture, du parvis et du revêtement extérieur de l'église de St-Charles et à la restauration de l'or-

gue Napoléon Déry de St-Michel. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 11 juillet 2012, p. 16; *La Voix du Sud*, 18 juillet 2012, p.8).

- Les villages de Saint-Michel et de Saint-Vallier font dorénavant partie de l'Association des plus beaux villages de la Terre... rien de moins. L'Association des plus beaux villages du Québec et son réseau de 35 villages exceptionnels ont été reconnus lors de l'Assemblée générale de la Fédération des plus beaux villages de la Terre qui a eu lieu à Gordes (Vaucluse) France du 6 au 8 juillet. Cette fédération regroupe, entre autres, les plus beaux villages de France, Italie, Wallonie (Belgique) et Japon. (<http://www.lavoixdusud.com> 11 juillet 2012).
- Le concours du Calendrier de la collection Bellechasse est lancé par la MRC de Bellechasse, sous la responsabilité de son agent culturel, Claude Lepage. Les artistes-peintres sont invités à soumettre leur œuvre avant le 14 septembre. Ce calendrier vise à mettre en valeur le patrimoine du territoire de la MRC. (*Le Progrès de Bellechasse-Etchemins*, 18 juillet 2012, p. 15).
- Les 28 et 29 juillet 2012, une dizaine d'artistes ont élu domicile au cœur du village de St-Léon-de-Standon pour peindre des éléments du patrimoine bâti. Certaines de leurs œuvres sont exposées au sous-sol de l'église. (*Courriel de Françoise Bourgeault*, 23 juillet 2012).
- Le père Benoît Lacroix, originaire de St-Michel et collaborateur de la revue *Au fil des ans*, a célébré 75

ans de vie religieuse avec les Dominicains, le 4 août dernier. Il aura 97 ans en septembre. « Je me sens libre. Je n'ai pas de réputation à sauver. J'ai envie de dire ce que je pense. L'âge nous impose une liberté ».

Le 22 avril dernier, à l'occasion du Jour de la Terre, il a participé à la grande marche dans les rues de Montréal. « Je suis allé au bout de mes forces. 3 heures de marche... Je n'ai pas regretté ». À propos du conflit étudiant, il dira : « Tout est à repenser. Les étudiants sont là pour nous le dire, à leur manière. C'est un avertissement qui est donné à tout le monde, et c'est pour ça que les jeunes me fascinent. » Voilà ce qu'il a déclaré à la journaliste du Devoir, Amélie Daoust-Boisvert (6 août 2012, p.1).

- La découverte de la cage de la Corriveau ravive le doute sur sa culpabilité. C'est ce que nous révèle un article du *Peuple Lévis*, signé Diane Tremblay, Agence QMI (8 août 2012, p. 27) et un autre du *Journal de Lévis* signé Érick Deschênes, (8 août 2012, p. 2). On fait état que la Société d'histoire régionale de Lévis aurait retrouvé au Peabody Essex Museum de Boston la cage de fer qui aurait servi à l'exposition du corps de la Corriveau en 1763 au coin des rues St-Joseph et de l'Entente à Lévis. Érick Deschênes écrit ceci. « *La légende s'inspire de véritables faits historiques étant survenus lors du début du régime britannique en 1763. Après un procès qui a fait du bruit dans l'ancienne colonie française, Marie-Josephte Corriveau de Saint-Vallier-de-Bellechasse est finalement condamnée à la pendaison pour le meurtre de son second mari. Pratique populaire en Angleterre, les Britanniques exhibent dans une cage le corps de la condamnée à Lévis durant un mois, semant l'épouvante dans la population lévisienne créant par le fait même la célèbre légende.* » L'année 2013 serait l'occasion de célébrer, à St-Vallier, le 250<sup>e</sup> anniversaire de la pendaison de la Corriveau et le 300<sup>e</sup> de la création de la paroisse.

**Beaudoin Roy Lavallée**

Comptables agréés



**Serge Lavallée, C.A.**

Tél.: 418 883-4747  
Télé. 418 883-3722

SAINTE-CLAIRE: 76, boul. Bégin, Sainte-Claire, Québec G0R 2V0

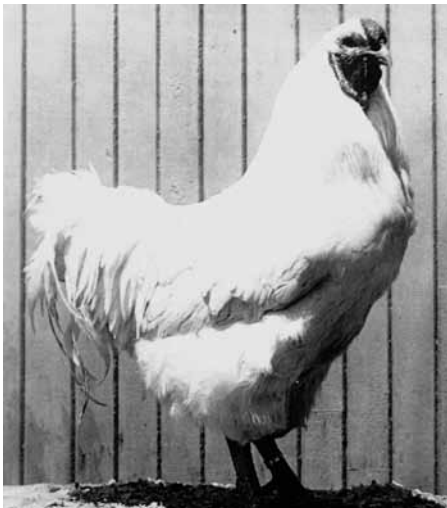
QUÉBEC: 1000 route de l'Eglise, 6<sup>e</sup> étage, bureau 695, Québec (Québec) G1V 3V9



# Les Trappistes dans Dorchester Déjà 150 ans !

par Pierre Prévost et Yvan De Blois

Nos lecteurs connaissent sans doute le célèbre fromage « Oka », la poule « Chantecler » ou le chocolat des Trappistes. Ces fruits de l'agriculture ont été élaborés par un ordre monastique originaire d'Europe qui a essaimé un peu partout dans le monde. Sous l'initiative du curé de Sainte-Claire, le Canada-Est reçoit ses premiers Trappistes en 1862.



À force de croisements, les Trappistes d'Oka ont créé la race « Chantecler », une volaille rustique destinée à la ponte et à la chair aujourd'hui reconnue comme élément du Patrimoine agricole du Québec. Photo 1926, auteur inconnu.

## Le township Langevin

Au début de 1860, le comté de Dorchester déverse ses colons dans les townships de Frampton, Standon, Cranbourne et Ware. Le 14 septembre 1861, le Gouvernement confie l'exploration de la vaste étendue restante qui jouxte la frontière canado-américaine à l'arpenteur Pierre-Amable-Eugène Casgrain. Ce township est érigé le 4 mars 1862 sous le nom de Langevin, une famille dont les aînés rayonnent tant sur le plan politique que religieux: Jean-Pierre-François (1821-1892), ancien curé de Sainte-

Claire devenu principal de l'École normale Laval; Edmond-Charles-Hyppolite (1824-1889), secrétaire à l'archidiocèse de Québec, et Hector-Louis (1826-1906), ancien maire de Québec, maintenant député libéral-conservateur à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada pour la circonscription de Dorchester.

Ces terres orphelines jugées favorables à la culture par l'arpenteur Casgrain doivent être distribuées pour être mises en valeur. À cet effet, François Rouleau, notaire et maire de Sainte-Claire, reçoit le titre d'«agent des terres» de la Couronne. Aidé de son fils Édouard, il règle les actes de concession du lointain township Langevin au prix de 30¢ l'acre, chaque terrain comptant 104 acres au total dont quatre sont réservés au Gouvernement (une acre équivaut à un carré d'un peu moins de 220 pieds de côté). Autre personnalité de Sainte-Claire, le major Joseph Fournier, qui est un grand ami de Hector-Louis Langevin, vient d'être nommé «conducteur de chemins». Il a le mandat de veiller à la construction, à la surveillance et à l'entretien d'une route conduisant au township Langevin depuis Saint-Léon-de-Standon.

## Un curé et son projet

En ce printemps 1862, il y a de la grande visite à Sainte-Claire en la personne du grand vicaire Alexis Mailloux. Apôtre de la tempérance, l'austère révérend Mailloux (1801-1877) avait fondé la Société de la croix noire en 1841 pour contrer les méfaits de l'alcoolisme et s'implique depuis dans la colonisation et le développement des cantons des hauts du comté de Bellechasse.



Extrait de la carte indexée de la Province de Québec, Cie Scarborough, 1916.

Cette généreuse assistance offerte par l'abbé Mailloux permet au révérend Louis-Théodore Bernard de prendre quelques moments de répit, sa santé étant fragile. L'entreprenant curé profite de l'occasion pour faire une incursion à l'archevêché dans le but avoué d'installer quelques moines dans le township Langevin. Notre bon curé avait été informé par monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, qu'un brave



Le curé Louis-Théodore Bernard en 1854. Photo Archives paroissiales de Sainte-Claire.

moine trappiste d'origine belge, le Père André Leyten, voulait fonder un premier monastère dans ce qu'on appelait encore le Bas-Canada.

En avril 1862, tous les initiateurs du projet de Trappe se rencontrent à l'archevêché de Québec. Ayant particulièrement à cœur la cause, le dévoué curé Bernard suggère à Mgr Turgeon et aux trois frères Langevin de l'imiter en donnant chacun un lot de terrain pour l'établissement d'une colonie de trappistes, proposition qu'ils acceptent tous. Le 31 mai 1862, onze billets de location sont émis par l'agent du ministère de la Colonisation. Ces lots du rang IX portant les numéros successifs de 14 à 25 sont attribués à Lazare Royer, François Rouleau (notaire, maire et agent des terres), Jean-Baptiste Fortier (marchand), Thomas Fournier, Marcien Fournier (meunier), son fils Joseph Fournier (meunier), le major Joseph Fournier, Joseph-André Leyten (le Père André), Michel Bernard, Louis-Théodore Bernard (curé) et Edmond Langevin. Au cours de cette période, le Père André Leyten s'installe au presbytère de Sainte-Claire, le 1<sup>er</sup> mai 1862, afin de préparer l'implantation de son futur monastère dans le township Langevin.

C'est dans cet esprit de générosité que les propriétaires des terrains mentionnés se réunissent chez le notaire François-Xavier Blais, le 24 juin 1862, dans le but de se départir de leurs lots au profit de la Trappe du Saint-Esprit. Lors de cette rencontre, les détenteurs de billets de location des lots 14 à 21 renoncent à leurs droits et cèdent les 800 acres de terrain à la Corporation Archiépiscope Catholique Romaine de Québec pour l'installation des moines. Incidemment, le lot le plus éloigné, au numéro 14, est choisi pour l'érection du futur monastère. Quant au 24<sup>e</sup> lot que se réserve le

curé Bernard, l'arpenteur Casgrain avait recommandé dans son rapport du 15 février 1862 qu'on y construise la future église, vu son élévation par rapport aux autres lots.

Ces moines de l'ordre cistercien de la stricte observance, communément appelés trappistes, ont un mode de vie très strict basé sur la prière et le travail comme le dicte leur devise «*Ora et labora*». Leur exténuante journée qui commence aux alentours de deux heures du matin est ponctuée de moments de prière, de louange et de lecture spirituelle. Ils vivent retirés du monde et font les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. De plus, ils prônent le silence et communiquent entre eux par signes, n'étant autorisés à parler qu'en cas d'extrême nécessité.

#### **Petit-Clairvaux, Nouvelle-Écosse**

Chassés de la France lors de la Révolution, les moines trappistes s'apprêtaient à y retourner suite au départ de Napoléon Bonaparte. Mais l'un d'eux, le Père Vincent de Paul Merle, était demeuré dans cette terre d'accueil qu'est l'Amérique avec quelques autres religieux, le temps de régler les affaires de la communauté établie à New York. Il finit par s'embarquer pour l'Europe, mais, profitant d'une escale à Halifax pour faire quelques achats en ville, le moine constate à son retour au quai que le navire est parti sans lui, emporté par un vent favorable. Seul à Halifax en cet automne 1814, il décide de se lancer dans le ministère des âmes. Au printemps de 1818, il découvre près de Tracadie un terrain propice à l'établissement d'un monastère. Sans tarder, il achète le terrain de 300 acres, mais il lui manque les moines que son supérieur refuse d'envoyer. En 1823, sur l'avis de Mgr Plessis qui tient à établir les Trappistes dans le Bas-Canada, le Père Vincent s'embarque pour la France dans le but de gagner

son supérieur à sa cause. Chose faite, il quitte Rochefort le 10 mai 1823 en compagnie de cinq moines à destination de la Nouvelle-Écosse pour fonder le monastère de Petit-Clairvaux.

Faute de recrutement dans les environs de la Trappe, le père Vincent de Paul écrit le 28 janvier 1836 à Mgr Turgeon, coadjuteur de l'archevêque de Québec, pour lui demander la permission d'aller s'établir dans son archidiocèse. Le Séminaire de Québec consent alors à céder aux moines les lots boisés de Saint-Joachim, sur la côte de Beupré, avec les bâtiments qui s'y trouvent, mais Mgr Turgeon désapprouve le projet : «*J'avoue que si vous étiez 25 ans plus jeune et aviez une douzaine de compagnons capables d'affronter le travail immense que demanderait une fondation ici, je vous presserais de venir sur notre territoire où vous feriez certainement beaucoup de bien.*» N'ayant pu mener à terme sa fondation, le Père Vincent de Paul finit par s'éteindre en janvier 1853 à l'âge respectable de 84 ans.

Durant le carême de 1859, arrive à Tracadie un autre contingent de moines belges parmi lesquels se trouvent le Père Joseph-André Leyten et le religieux de chœur François-Xavier de Brie. Dès l'instant, le Père André Leyten manifeste le désir de s'éloigner et d'aller fonder un monastère au Bas-Canada. Il tente l'aventure à Montréal, mais, faute d'appuis, doit rentrer penaud à Tracadie. Le 26 décembre 1861, le supérieur de Petit-Clairvaux écrit à monseigneur Charles-François Baillargeon, coadjuteur de l'archevêque de Québec, pour lui demander si le temps n'était pas venu de réaliser les désirs du défunt Père Vincent de Paul. Le 16 janvier 1862, Mgr Baillargeon répond favorablement au Père Jacques, mais évoque les difficultés que présentent

les défrichements des terres au Canada.

Fort de l'appui de ses homologues cette fois, le Père André quitte son monastère le 21 février et rejoint Montréal. Les Sulpiciens y possèdent encore plusieurs terres et lui offrent un terrain situé au nord du lac des Deux Montagnes, à Oka. Les conditions posées ne lui convenant pas, il décline l'offre et arrête à Québec au retour, seconde alternative de son rêve de fondation. Rendu à l'archevêché, il reçoit un accueil chaleureux et, par l'occasion, rencontre notre curé Bernard qui y séjourne. À bout de ressources, le moine doit accepter l'offre plus que raisonnable du curé de Sainte-Claire qui lui promet de vastes étendues de terrain fertile dans une contrée passablement isolée. Le Père André en fait part à son supérieur qui, satisfait de cette réponse, lui envoie le Père Placide Gubbels et deux frères convers, Edmond Ruys et Clément Van Bellegem. Les trois moines s'embarquent sur le *Lady Head* à destination de Québec le lundi de la Pentecôte de 1862 et, arrivés à bon port, logent quelques jours au palais épiscopal puis rejoignent le Père André à Sainte-Claire.

### La Trappe du Saint-Esprit

Le départ pour le Canton Langevin nous est raconté d'une façon pittoresque dans le journal *Le Canadien*, édition du 27 juin 1862, par un citoyen de Ste-Claire qui signe S.F.:

«Mardi le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens, les bons religieux qui avaient édifié les paroissiens de Ste-Claire par leur piété si naïve et si sincère pendant leur séjour dans cette paroisse, devaient partir pour leur nouvel établissement. Vers 9 heures, le son de la cloche appelait les fidèles à l'église pour implorer le secours du

ciel et la protection de saint Jean-Baptiste sur cette grande entreprise si religieuse et si nationale en même temps. M. le curé bénit au nom de Dieu les courageux religieux qui, à l'exemple de saint Jean-Baptiste, allaient s'enfoncer dans les bois pour y établir le règne de Jésus-Christ, et tous les généreux paroissiens de Ste-Claire qui allaient leur prêter secours pour le défrichement et les nouvelles bâtisses de première nécessité. Au sortir de l'église, après avoir exprimé leur reconnaissance à M. le Curé, ils montèrent dans les voitures qui leur étaient offertes, et furent escortés jusqu'à l'extrémité du village par une foule de personnes et par plus de 200 enfants qui conserveront sans doute le souvenir d'un si beau jour. Monsieur le curé Bernard et le Père André accompagnèrent quelque temps les religieux en procession, puis rentrèrent à Ste-Claire pendant qu'une partie des paroissiens les conduisaient jusqu'au Lac Etchemin, distant de Ste-Claire d'environ 10 lieues et en ramenèrent les charrettes. De Ste-Claire à St-Malachie, la route était encore ce qu'on pouvait appeler, dans le temps, un beau chemin; mais de St-Malachie au Lac Etchemin, elle n'était qu'un long marécage bordé de bois touffu. Même à partir de Standon, on était forcé de laisser la voiture à quatre

roues pour prendre le tombereau. Le pire n'était cependant pas encore fait, car depuis le Lac Etchemin jusqu'au lieu de destination, c'est-à-dire treize ou quatorze milles, il fallait s'enfoncer à pied dans la forêt vierge où les seuls sentiers étaient ceux des bêtes sauvages. Par conséquent il fallut porter sur son dos les provisions et les bagages de première nécessité. Une dizaine d'hommes accompagnèrent les religieux jusqu'à leur terrain et s'y établirent pour une semaine afin d'aider au défrichement; la semaine suivante une dizaine d'autres venaient remplacer les premiers et étaient à leur tour remplacés par d'autres la troisième semaine; cela dura un mois environ. Après leur longue journée de marche, les courageux voyageurs, heureux d'avoir enfin atteint leur «terre promise», durent dormir à la belle étoile, car aucun abri ne les attendait dans le canton Langevin. Mais le courage ne manquait pas à ces vaillants religieux habitués aux austérités de la vie cistercienne. Aussi, dès le lendemain, ils commencèrent à se fabriquer une cabane d'écorce et de branches, qui les abriterait jusqu'à la construction d'un premier monastère en bois rond...».

Les vivres qu'avaient apportés les religieux manquent dès la seconde semaine, c'est pourquoi les pionniers



Cette photo prise en 1892 montre bien la rusticité des 1<sup>ers</sup> établissements cisterciens au Québec.



doivent se résoudre à pêcher le poisson pour se nourrir correctement. Quant au Père André, il est demeuré au village de Sainte-Claire pour se procurer les choses les plus indispensables et recueillir les aumônes. Quatre semaines passent avant que celui-ci ne se pointe enfin le nez au township Langevin, mais les paroissiens suspendent soudainement leur aide bénévole, car ils ne s'entendent guère avec ce personnage trop enclin à la privation. Ils s'étaient bien aperçus que les moines étaient exténués et que l'arrivée du Père André allait miner le peu de courage qui leur restait. Aussi, les braves habitants dénoncent la situation au curé Bernard qui en avise l'archevêque. Appelé en renfort, le Père Jacques quitte son monastère de Tracadie accompagné des Pères François-Xavier de Brie et Maur Ghijns pour dénouer l'impasse. Arrivé le 14 août 1862, le sage supérieur constate rapidement que l'austérité excessive du Père André sapait le moral des moines et décide de le remplacer par le Père François-Xavier qui est à la fois courageux et doué d'un bon sens d'organisation, deux qualités faisant de lui le candidat idéal pour diriger un monastère. Le Père Jacques renvoie donc le Père André en Europe en prenant le soin d'écrire à l'abbaye de le retenir et s'installe à Sainte-Justine pour six à sept mois le temps de restaurer la maison provisoire.

Les préparatifs en vue de passer l'hiver vont bon train, mais les vivres sont insuffisants. Grâce aux généreux dons des habitants de Sainte-Claire, les moines obtiennent en octobre 1862 une pleine charge de choux de Siam, navets, poireaux et carottes. Le 30 novembre suivant, cinq voitures quittent à nouveau le presbytère chargées de légumes à l'attention des pères trappistes, puis huit s'écoulent avant le transport de bottes d'étoupe

qui seront utilisées pour calfeutrer les rustiques bâtiments.

Le 14 juin 1863, en vertu d'une ordonnance de Mgr Charles-François Baillargeon, le monastère de Notre-Dame de la Trappe de Saint-Esprit peut dorénavant recevoir des novices. Le 18 juin, les sujets recrutés par le Père André retenu en Europe arrivent à la Trappe. Le 20 juin, le Chapitre se réunit et confirme le Père François-Xavier de Brie dans ses fonctions de supérieur de la Trappe. Aussitôt installé, ce dernier commence la construction d'un monastère pouvant recevoir 80 religieux, des travaux qui se termineront au milieu de l'année 1867.

Dans les premiers jours d'août 1862, le député bienfaiteur Hector Langevin se rend au modeste monastère. Il prend note de ce qu'il voit et rédigera subséquemment un article à propos du monastère que le journal *Le Canadien* viendra à publier:

*«...Au mois de juillet dernier, il ne se trouvait dans ce township aucun chemin, il n'y résidait personne; pas un arpent de terre n'y avait été défriché. Au bout de trois mois, un chemin de plus de treize milles de longueur y a été ouvert, un établissement de Trappistes y est fondé, quinze à vingt beaux lots de terre y laissent voir des défrichements de plusieurs acres chacun, et les Pères Trappistes y ont déjà récolté de belles patates et des navets qui feraient honneur à une vieille paroisse. [...] Ils y ont huit cents acres de terre; ils en ont au moins 10 acres défrichées, et leur monastère temporaire est une bâtisse en bois de 55 pieds sur 25. [...] Ils ont aussi les sympathies des populations de Dorchester qui les ont puissamment aidés, surtout les habitants de Sainte-Claire, en leur fournissant des corvées*

*dans les temps les plus difficiles. [...] Aussitôt après son installation, le Père François-Xavier se lança aussi dans la construction d'un vaste et beau monastère, capable de recevoir environ quatre-vingts religieux. Le bois fut choisi comme matériau, mais on y employa de gros troncs de cèdre équarris, et on n'épargna rien pour donner à ce monastère une garantie de solidité et de durée, non moins qu'un certain cachet de beauté simple qui faisait l'admiration des gens de Québec et de Montréal qui venaient le visiter. [...] Le Père Placide servit d'architecte pour cette construction. Il fit le plan, dirigea les travaux, et allait lui-même choisir les arbres nécessaires, au milieu de la forêt. Le monastère avait la forme traditionnelle d'un vaste quadrilatère dont les ailes de côté mesuraient 120 pieds chacune. Le préau était divisé en deux cours distinctes, dont l'une servait de cimetière. L'église, dans sa simplicité bien monastique, présentait un cachet tout particulier; comme dans toutes les églises cisterciennes, la nef comprenait deux parties dont l'une était réservée aux frères convers et l'autre aux religieux choristes.»*

Au cours de cette période, le presbytère de Sainte-Claire voit passer plusieurs personnalités du clergé qui s'ajoutent aux habitués des lieux, soient le curé Louis-Théodore Bernard, le vicaire Frédéric Caron, la sœur du curé Bernard et la ménagère Adélaïde Grenier.

Outre l'abbé Guillaume et le Père Tacquet du monastère du Petit-Clairvaux, il faut mentionner Charles-Irénée Lagorce, prêtre d'abord chez les Clercs de Saint-Viateur, puis chez les Pères de Sainte-Croix, et qui poursuit désormais son œuvre parmi les Trappistes du Township Langevin depuis 1862. De santé fragile, le Père



Lagorce va s'éteindre au presbytère de Sainte-Claire le 22 février 1864 et sera inhumé dans le cimetière paroissial.

À la toute fin de l'année 1863, le curé Bernard se rend en personne à la Trappe pour constater l'avancement des travaux et profite de l'occasion pour apporter un voyage de planches d'épinette destiné à la construction du bâtiment principal. Quelques mois plus tard, soit le 22 juin 1864, le curé fait appel à la générosité des gens de Sainte-Claire afin d'acquérir de la toile puis la transporter en même temps que d'autres provisions jusqu'au monastère. Du même souffle, il rappelle à ses paroissiens de toujours arrêter au presbytère avant de « monter » au Canton Langevin pour cueillir l'éventuel courrier destiné aux pères Trappistes.

### La mission de Sainte-Justine

Recherchant la solitude et le silence, les moines sont bientôt rejoints par d'autres pionniers. À l'invitation de l'influent député Langevin, les colons s'agglutinent dans les environs du monastère et en viennent à former une mission secourue spirituellement par les Pères Trappistes. Plusieurs

paroissiens de Sainte-Claire sont de la partie, à commencer par les frères David-Théodore et Juste Cayouette; ce dernier deviendra le premier maire de Sainte-Justine en 1869. Leur frère Joseph-Évangéliste, habile constructeur, a participé à la construction du monastère.

Selon les vœux des habitants, une chapelle est construite en 1865 par les soins du père François-Xavier qui en a la responsabilité. La mission est placée sous la protection de Sainte-Justine en reconnaissance de Justine Têtu (1833-1882), épouse du député bienfaiteur Langevin. En visite pastorale le 14 juin 1868, Mgr Baillargeon y trouve 110 communiants dont 22 reçoivent de ses mains la confirmation. La desserte connaît ensuite un accroissement rapide: au 30 septembre 1871, elle compte déjà 330 âmes réparties dans 71 familles. Cette paroisse obtiendra finalement son érection canonique le 6 février 1890, et son érection civile le 20 mai de la même année. Suivra l'érection municipale le 27 janvier 1892 en vertu des articles 29 à 32 du code municipal alors en vigueur.

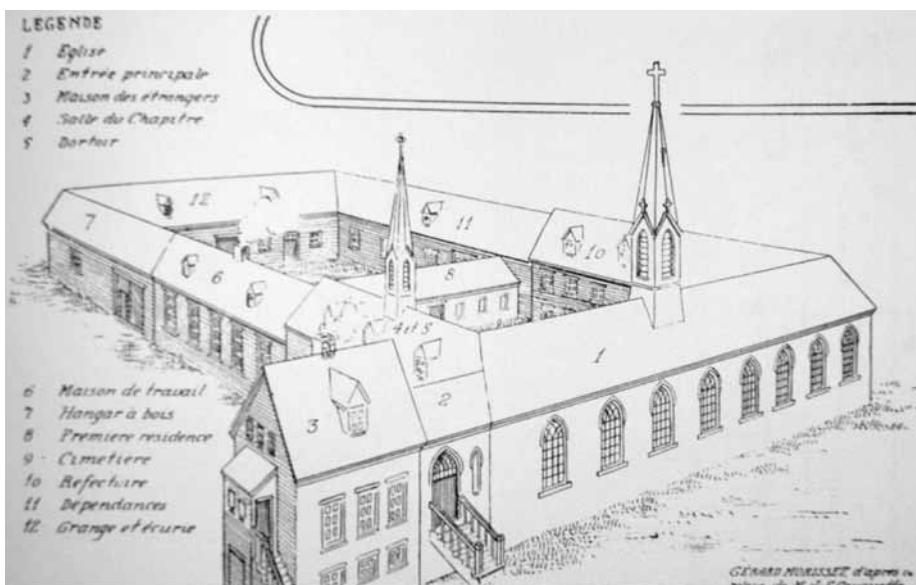
Avec le temps, le Père François-Xavier constate que deux condi-



M<sup>me</sup> Justine Têtu, épouse de l'Honorable Hector-Louis Langevin. Photo Livernois-Bienvenu, BAnQ P560S2D1P617.

tions imposées par l'archidiocèse menacent sa communauté, soit l'affiliation à une communauté et la conservation des titres de propriété en fidéicommiss par l'archevêque de Québec. À quelques reprises, il envoie des requêtes à l'archevêché pour l'obtention des titres de propriété, mais les réponses sont décevantes à chaque fois. Voulant assurer l'avenir de sa communauté, le Père François-Xavier se voit obligé d'envoyer un émissaire en Europe à la recherche de quelques postulants. Sans argent, le Père Placide réussit à joindre l'Europe au commencement de l'automne 1865, mais ne ramène que deux seuls postulants. Au tour du Père François-Xavier de quitter l'Amérique, en automne 1869, pour solliciter une éventuelle union avec les monastères de Belgique et de France. Il revient bredouille de son voyage, mais, l'année suivante, un second contingent de sept recrues quitte l'Europe pour rejoindre les douze religieux de chœur et la vingtaine de frères convers de la Trappe Saint-Esprit.

Le 25 août 1871, le père François-Xavier fait une nouvelle demande plus énergique d'incorporation civile à l'archevêque de Québec.



Plan du monastère par Morisset, d'après Cayouette, l'historien de l'art Gérard Morisset a remanié le dessin esquissé de mémoire par J.-É. Cayouette en 1910. Croquis tiré du livre du 125<sup>e</sup> de Ste-Justine, p.35.

Mgr Taschereau répond par les mots «*Du moment que je serai certain que la communauté a bonne chance de se soutenir et de se perpétuer, je n'aurai aucune objection à donner ces terres en pleine propriété aux religieux* » et propose comme solution l'arrivée et le recrutement de plusieurs membres, l'affiliation du monastère à une communauté nombreuse et fervente, et enfin, une règle mieux adaptée au climat canadien. Pour en avoir le cœur net, le Père Jacques, supérieur de Petit-Clairvaux, se rend à Ste-Justine, le printemps venu, afin de sonder un éventuel projet d'alliance avec la Grande Trappe. La quarantaine de moines, dont les avis sont partagés, espère une réponse favorable venant d'une communauté prête à les parrainer, une réponse qui n'arrivera jamais. De retour à son monastère, le Père Jacques écrit à Dom Benoît, son supérieur, pour lui rendre compte de sa mission. Sous l'insistance des moines de Sainte-Justine, le supérieur de Petit-Clairvaux fait une dernière tentative auprès de l'archevêque. Refusant obstinément de céder aux Trappistes les titres de propriété de la Trappe du Saint-Esprit, Mgr Taschereau se rend directement sur les lieux pour donner ses instructions. La visite pastorale du prélat a lieu le 2 juillet 1872. Ne tolérant pas qu'une congrégation de son archidiocèse traîne des dettes, Son Excellence supprime la Trappe. Les conditions difficiles, l'éloignement, le peu de recrues et surtout l'insuffisance de moyens financiers ont eu raison de la petite communauté.

### Fin de la Trappe du Saint-Esprit

Sitôt la fermeture confirmée, la vingtaine de religieux font leurs préparatifs de départ et délaissent le

monastère de Notre-Dame du Saint-Esprit le 13 du mois, aussi pauvres qu'ils y étaient venus. Quatre moines étaient décédés et reposent dans le petit cimetière intra-muros du monastère. Trois étaient morts de la tuberculose, une maladie qui accable deux autres novices âgés dans la vingtaine. Tout compte fait, il n'y a que deux ou trois Frères qui jouissent encore de quelque santé. Le 22 octobre 1872, les biens constituant la Trappe sont liquidés, un actif évalué à 19 038 \$ moins une quelconque dette de 568,45 \$. Les lots qu'occupaient les moines, de même que les bâtisses, meubles et effets immobiliers, récoltes engrangées, animaux, voitures et instruments aratoires qui se trouvent sur lesdits lots échoient à Olivier Labbé, cultivateur de Saint-Joseph-de-Beauce, en échange de 7000 \$ (l'auteur Eugène Rouillard indique un montant de 4000 \$ dans l'ouvrage traitant de la colonisation dans les comtés de la côte du Sud). Cette rondelette somme sera versée à l'Université Laval et à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus de Québec qui devra acquitter fidèlement les messes et prières prescrites en faveur des bienfaiteurs. De leur côté, les habitants de la mission de Sainte-Justine conservent la chapelle et sa sacristie ainsi que les ornements et les vases sacrés. Le Père François-Xavier, désormais sécularisé sous le nom Henri de Brie, continuera à desservir la petite mission et finira ses jours, complètement aveugle dans sa dernière année, le soir du 23 mars 1885 après s'être dévoué à cette charge pendant 22 ans. On l'inhumera dans le chœur de l'église paroissiale, du côté de l'Épître.

Le bois provenant de la démolition du monastère servira à construire

des maisons et d'autres bâtiments des environs. 1903 sonne le glas de la Trappe alors qu'est détruit ce qui reste de la maison des étrangers. Dix ans auront suffi à réduire à néant le rêve d'un curé de campagne et d'une poignée de moines.

### Bibliographie et liens utiles

- CÔTÉ, André. Fondation de Sainte-Justine de Dorchester (1862-1872), article inspiré d'une thèse de maîtrise présentée par l'auteur à l'université Laval en 1971 intitulée «*L'ordre de Cîteaux et son établissement dans la province de Québec depuis la Révolution française jusqu'à 1935*», en ligne.
- DE BLOIS, Yvan. Conférence présentée à l'église de Sainte-Claire à l'occasion du 150<sup>e</sup> de fondation de la Trappe de Sainte-Justine, 19 juin 2012.
- MERTON, Thomas. *Le signe de Jonas*, traduction par Marie Tadié du récit biographique *The Sign of Jonas*, Éditions Albin Michel, Paris. Ce livre a appartenu à Antonia Girard, mère du Père Benoît Girard, aumônier des Cisterciennes de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.
- PINEAULT, Père Jacques. *Des jours et des hommes, les Trappistes de Mistassini*, 1991.
- PRÉVOST, Pierre. Texte complémentaire sur l'histoire des Trappistes, juin 2012.
- ROUILLARD, Eugène. *La colonisation, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska*, Québec, 1901.
- SHREPFFER, Luke, Rev. o.s.a.. *Pioneer monks in Nova Scotia*, New York, 1947. Disponible en ligne.
- VEILLEUX, Dom Armand, o.c.s.o.. *La Trappe de N.-D. du Saint-Esprit au Québec, 1862-1872*, 1962. Disponible en ligne.
- Comité du livre-souvenir. *Sainte-Justine, 1862-1987*, Imprimerie Appalaches, Sainte-Justine, 1987.
- *History of the monastery at Tracadie, Nova Scotia*. Disponible en ligne.
- *Le Monastère Cistercien-Trappiste de Notre-Dame du Calvaire* à <http://www.calvaryabbey.com/francais/>
- *Monastère Notre-Dame de Mistassini* à <http://www.monastermistassini.org/>
- <http://www.abbayes.net>
- Page officielle de l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance.
- Wikipedia, l'Encyclopédie en ligne.



# Les ancêtres des Marceau de Bellechasse

Par Fernand Thibault

*Découvrir la petite histoire des Marceau, c'est découvrir l'histoire des nombreuses familles venues de l'île d'Orléans et de la côte de Beaupré pour s'établir dans la seigneurie de Bellechasse à la fin du 17<sup>e</sup> siècle et au début du 18<sup>e</sup> siècle. Que l'on se nomme Roy, Corriveau, Gautron, maintenant Larochelle, Hélie le Breton, maintenant Breton, Fradette, Asselin, et combien d'autres, nos ancêtres ont vécu exactement de la même manière. Plusieurs ont épousé des filles du roi, ont défriché les terres de l'île d'Orléans, ont fréquenté les mêmes églises, les mêmes notaires, les mêmes seigneurs. Ils ont traversé le fleuve en canot pour aller se choisir des terres et ont utilisé la goélette pour transporter leurs possessions. La vie n'était pas facile, mais pour de nombreux Français, elle était meilleure que celle qu'ils venaient de quitter dans leur pays. Amis de l'histoire et de la généalogie, prenez le temps de lire les registres paroissiaux présentés tout au long de ces pages. Prenez le temps aussi de lire les documents notariés, ils sont révélateurs de la vie quotidienne de nos ancêtres.*

François Marceau<sup>1</sup>, fils d'André Marceau et de Marie Grand ou Guignand, vit le jour vers 1642 en Vendée, dans l'ancienne province du Poitou, arrondissement Fontenay-le-Comté, Thiré, diocèse de Luçon. Nous ne savons toujours pas en quelle année il traversa l'Atlantique ni sur quel navire il voyagea. Au recensement de l'année 1666, il apparaît pour la première fois comme domestique engagé chez Jean Allaire, le fermier de Claude Guyon de Ste-Famille. Il est alors âgé de 24 ans. À la fin de ce document, on y trouve une note disant qu'il est un travaillant non engagé demeurant à

l'île d'Orléans. En 1667, de nouveaux recenseurs rapportent encore son nom sans préciser de statut social. François Marceau résidait donc en Nouvelle-France en 1666 et peut-être même avant; néanmoins, c'est surtout son avenir qui fait partie de nos préoccupations.

Le 12 octobre 1671, à Sainte-Famille, I.O. François épousa Marie Louise Bolper, fille du roi arrivée récemment à Québec. Orpheline, âgée de 20 ans, elle est native de Pont-Tanchefetu<sup>2</sup> où était décédé son père Gilles Bolper et où vivait sa mère Nicole Lechef. Auparavant, le 10 octobre, le couple comparut devant le notaire Romain Becquet pour y rédiger leur contrat de mariage. L'épouse se voit douée par son époux de la somme de 300 livres de douaire préfix. Pour sa part, l'épouse apporte dans la communauté son trousseau d'une valeur de 300 livres ainsi que 50 livres reçues en cadeau du roi Louis XIV avant son départ de France.

*(...) Pardevant Romain Becquet No.<sup>re</sup> Royal & furent pr'snt en l'r personne François Mercereau hab. de l'isle d'orléans du costé sud sur lad. isle, fils majeur de André Mercereau et Marie Guignard ses père et mère de Thiré, ar. Fontenay-le-Comte, év. Luçon, Poitou, Vendée d'une part; et Louise Marie Beaupère fille de feu Gilles Beaupère et Nicole Lechef ses père et mère de Pontranchefeu, év. de Chartres, Eure et Loire, France, d'autre part; lesquels de leurs bons grez & volonte & du consentement de l'r parens & amis pour ce assemblez scavoir, de dame Anne Gasnier et de monsieur maistre Jean Bourdon vivan écuyer seigneur de St-Jean & de St-François procureur général*

*au Conseil souverain de ce pays.(...) Ont fait les accords et promesses de mariage qui ensuivent Cest ascavoir que ledit Mercereau a promis et promet prendre pour sa femme et légitime espouze la dite Beaupère comme aussy elle promet prendre pour son mari et légitime espoux le dit Mercereau Iceluy mariage faire et solenniser en face de Nostre mère Ste-Églize Catholique apostolicque et Romaine le plustost que faire ce pourra & quil sera advisé & délibérer Entreux leurs'd parens et amis si Dieu et Nostre'd mère Ste-Églize y consentent et accordent pour estre les'd futurs conjoints uns et communs en tous biens meubles acquets & conquets immeubles du jour le leurs épouzailles a l'advenir suivant la coutume de Paris.*

*Ne seront lesd. futurs conjoints tenus aux dettes l'un de l'autre faites & créées avant le futur mariage Ainsy ( si) aucun y a seront payées & acquittées celui qui les aura faictes & créées & sur son bien sera doué lad. future espouze du douaire coutumier ou de la somme de trois cent livres de douaire préfix pour une fois payer & ce au choix de lad. future espouze Iceluy douaire a prendre & avoir sur le plus beau & plus clair des biens dud. futur espoux qui en a dès a pres'nt chargez & hypothéqué et a led. futur espoux présent lad. future espouse avec tous ses droits, noms raisons & actions quelle a de prs'nt & qui luy pourront eschoir & sy après tant par succession, donation qu'autrement & en outre led. futur espoux a reconnu et confessé que lad. future espouze luy a apporté & mis en la communauté jusqu'à la somme de trois cent livres courant don la moitié entrera dans la dite communauté et l'autre moitié*

1 *Généalogie des familles Marceau*, de Pierre Bolduc, Charlesbourg. Ref : Gérard Lebel C.Ss.R, religieux à Ste-Anne-de-Beaupré, décédé en 1996

2 Située à environ 80 kilomètres de Paris.

*luy sortira nature de propre a elle & aux siens de son costé et ligne et en outre la somme de cinquante livres courant que sa majesté luy a donné en considération de son mariage qui luy sortiron aussy nature de propre a elle de son costé et ligne, Et arrivant dissolution dud. futur mariage sans enfants procréés d'iceluy lesd. futurs conjoints se sont faicts et font donation l'un a l'autre entre vifs en la meilleure forme & manière que donation puisse avoir lieu & sortir effect en tout son contenu de tous uns et chacuns biens meubles acquets et conquets Immeubles qui leur pourront appartenir au jour et trépas du premier survivant (ici, il aurait dû écrire « au premier mourant») sans aucune chose en réserver et retenir pour par le survivant du tout f'e (faire) jouir et dispozer ainsy que bon lui semblera.*

*Au moyen des présentes et pour f'e insinuer lesd. presentes par tout ou il appartiendra dans quatre mois d'huy suivant lad. ord'nce lesd. futurs conjoints ont nommé & iceluy pour leur procureur général et spécial le porteur desd. pres'ntes auquel il donne pouvoir de ce faire et d'en requérir acte Car ainsy promettant & s'obligeant & faict & passé aud. Québec maison de lad. dame Bourdon l'an mil six onze avan midi le dix'e jour d'octobre en présence du sr. Jean-Baptiste Gosset et de Jacques Boucher demeurant aud. Québec, Témoins qui ont signé a ces presentes avec la dite dame et no.<sup>re</sup> et ont led. futurs conjoints desclare ne scavoit signe escrire ny signe de ce interpelle suivant l'ordonnance. Anne Gasnier. Gosset, Becquet No.<sup>re</sup>*

### **Les enfants de François et Marie-Louise Bolper**

Jacques Marceau n. 07-08-1672  
François Marceau , n. 29-01-1674 à St-François, I.O., d. 31-03-1690 à St-François, I.O

Marie-Reine Marceau n. 05-03-1676

Louis Marceau n. 26-04-1678

Suzanne Marceau n. 28-12-1680

Transcription de l'acte de naissance de Jacques<sup>3</sup> Marceau aux registres de Saint-François, I.O.

*Aujourd'hui ce septième jour du mois d'août mil six cent septente deux a été baptisé Jacques Marceau, fils de François Marceau et de Marie Louise Bolper sa femme, de son dit mari, né d'..... Et les parrain et marraine ont été Jacques Hardy et de Catherine Humelot sa femme dudit Hardy,*

Duplain ptre.

Transcription de l'acte de naissance de Louis Marceau aux registres de Saint-François, I.O.

*Le vingt-sixième avril mil six-cent septente-huit a été baptisé Louis Marceau, fils de François Marceau et de Marie Louise Bolper sa femme, né le 25 la marraine et le parrain ont été Jacques Hardy et Sébastienne l'Oignon femme de Louis Lepage.*

Célébrant F. Lamy ptre.

### **François reçoit les titres de propriété de sa concession**

Le 16 juillet 1677, soit 6 ans après son mariage, François reçoit officiellement ses titres de propriété de trois arpents de front de terre située dans la seigneurie Argentenaye<sup>4</sup>. Ses voisins nommés au contrat sont Simon Chamberland et Jacques Beaudoin. Toutefois, dans les faits, François était propriétaire depuis longtemps, bien avant la rédaction de ce contrat de concession par la supérieure et l'économe des Hospitalières Augustines au parloir du monastère de Québec. Le matin du 16 juillet 1677, François se rend chez le notaire Becquet rencontrer

les sœurs Hospitalières Augustines, propriétaires de la seigneurie d'Argentenay. Sont présentes sœur Jeanne Agnès de St-Paul, supérieure, et sœur Françoise de St-Ignace, économe ainsi qu'un témoin qui semble se nommer Bergeron. François obtient une « ...concession située en l'île de St-Laurent dans la seigneurie d'Argentenay contenant trois arpents de front dont la profondeur s'étend sur la ligne de moitié de la dite île de St-Laurent. Au sud elle est bornée au fleuve, au nord à la dite profondeur et d'un côté à Simon Chamberland et de l'autre côté à Jacques Beaudoin. »

Ce ne sera pas la dernière fois que les Marceau et les Beaudoin se retrouvent voisins. Le reste du contrat n'est que la formule qu'on utilisait sur tous les contrats de concession de cette seigneurie selon la coutume de Paris.

**François est décédé** le 1<sup>er</sup> mai 1686 à l'âge de 47 ans. Il laisse 4 enfants mineurs nés entre 1672 et 1680. Marie-Louise est âgée d'environ 35 ans. Il semble qu'un événement inconnu ait mis fin à ses grossesses; elle n'a pas mis d'enfants au monde depuis sept ans et elle n'en aura pas d'autres durant son deuxième mariage. Marie-Louise se remariera à Gabriel Roger le 17 novembre 1687. Et comme le voulait la coutume, lorsque les deux veufs se faisaient promesse de mariage, on procédait à un inventaire des biens tel que prescrit au contrat de mariage. Donc, le 15 juin 1687 on procéda à l'inventaire des biens de feu François Marceau.

Un peu plus d'un an et demi après le décès de François, Marie-Louise Bolper épouse Gabriel Roger le 17 novembre 1687. Avant la cérémonie du mariage, le couple comparait devant le notaire Duquet pour rédiger le contrat de mariage dont voici un court extrait :

<sup>3</sup> Le généalogiste René Jeté a fait l'erreur d'inscrire dans son dictionnaire « *Des origines à 1730* » les prénoms de Jacques-François, et l'erreur se répète depuis ce temps. Pourtant, le registre de la paroisse Saint-François, I.O. le célébrant a bien inscrit le prénom de Jacques.

<sup>4</sup> Située au sud-est de l'île.



Le 17 novembre 1687,

« Lesquels ont fait les conventions et promesses de mariage ainsy qu'il en suit: c'est à savoir que le dit Roger a promis et promet prendre la dite veuve Marceau pour sa femme et légitime épouse comme aussi la dite veuve l'a promis et promet prendre pour son légitime époux jceluy mariage faire et solenniser en face de notre mère Ste Église catholique apostolique et Romaine le plus tost que faire se pourra, lequel sera, etc. »

Signé: Plusieurs signatures sont inscrites. Duquet N<sup>re</sup>

Extrait de l'acte de mariage :

Le 17 novembre mil six cent quatre-vingt sept, après la publication de trois bans de mariage faites par moy trois dimanches aux prônes de nos messes paroissiales de cette paroisse du présent mariage entre Gabriel Roger d'une part; et Marie-Louise Bolper âgée d'environ 36 ans et Gabriel Roger de quarante ans, nous curé soussigné (avons prit leur consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale en face de notre église catholique romaine en présence de Louis Lepage, Germain Deblois, François Turcot qui ont signé avec moy, les époux ont déclaré ne savoir signer, - Y.Lepage, F. Lamy, Louis Lepage, Germain Deblois, François Turcot

Voici un fait qui a provoqué une certaine confusion dans la rédaction de la généalogie de la famille de François et Marie-Louise Bolper. Le 15 octobre 1694 à St-François, I.O. Marie-Reine Marceau épouse Joseph Roger fils de Gabriel qui devient doublement son beau-père. Il semble bien que les femmes étaient plutôt en demande après le décès de leur mari. Marie-Louise avait épousé en secondes noces Gabriel Roger, un homme bien en vue dans la communauté. Sur le site Internet de la généalogie des Roger, on dit que l'Intendant Jean Talon assistait à la naissance de ses enfants, ce qui prouve qu'il fréquentait

les plus grands de la société, ce qui était important et très bien vu dans le temps. Marie-Louise a trente-six ans, mais elle n'aura pas d'enfants de cette union. Cependant, elle dut élever les 5 fils de Gabriel âgés de 3 à 11 ans. Gabriel est décédé le 24 juillet 1699, il avait 60 ans. Le 3 février 1701, elle épouse Olivier Quiniart, sergent de marine, maintenant huissier et notaire seigneurial de l'île D'Orléans. Elle est âgée de 50 ans et lui de 59 ans.

#### **Donation et partage des biens de Marie-Louise Bolper, le 4 mars 1723**

Marie-Louise a été mariée trois fois. On est en 1723, elle est âgée de 71 ans. Il est grand temps qu'elle donne ses biens à son fils Louis qui, semble-t-il, gère et administre les biens de sa mère depuis longtemps. Est-ce que le riche Quiniart et elle demeureraient avec la famille de Louis sur cette terre? Ou bien, est-ce que Louis demeurerait toujours sur la terre qu'il avait louée de son beau-père auparavant? Rien dans ces documents ne nous informe à cet effet. Marie-Louise décèdera cinq ans plus tard et son mari dix ans après elle. Il devait être très âgé. Selon *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, il serait né vers 1651, ce qui lui donnait plus de 80 ans. Comme il s'agit des biens issus de François Marceau, son premier mari et premier Marceau en terre d'Amérique, ensuite de Gabriel Roger, nous allons transcrire cette donation afin de la rendre plus compréhensible.

(...) PARDEVANT LE NOTAIRE ROYAL en la prevoste de quebec soussigne y resident furent presents M<sup>e</sup> antoine olivier Quinart no.<sup>re</sup> et huissier au bailliage de lisle et comte de St-Laurens et Marie Louise Beurepaire son epouse quil autorise aleffet des presentes demeurant en la d. isle et comte seigneurie Dargentenay paroisse St-françois de lisle — lad. Beurepaire auparavant son mariage veuve en secondes noces de Gabriel Roger et en premières de François Marceau, lesquels

solidairement, lun (d'eux soudre?) pour letout pour les renonciations— expliquer a eux données a entendre ou volontairement reconnu et confessé avoir vendu, cedde, quitté, et délaissé et transporté et pour ces presentes vendeur, ceddeur, equitteur, delaisseur et transporteur aussi pour les garantir de tous troubles, dettes, hipotheques, dons douaires, et actions, aliénations et autres empêchements généralement quelconques A Louis Marceau fils de la ditte Beurepaire habitant demeurant en la seigneurie au même (lieu que cy haut mentionné) a ce present et acceptant acquereur pour luy ses hoirs et ayant cause à lavenir. Cest a savoir un arpent et demy de terre de front sur la profondeur du milieu de lisle size et située en la seigneurie d'Argentenay et a la dite Beurepaire appartenant accause de la communauté de biens qui a esté entrelle et led. Defunt Marceau, retenant led. hoirs vendues du domaine de la seigneurie Dargentenay en charges de cens et rentes suivant les titres de concession, néantmoins quittes desd. cens et rentes de tout le passé jusqu'à ce jour, Cette Vente, cession, délaissement ainsy faite a la charge desd. cens et rentes a l'advenir, outre que ce moyennant le prix et somme de quatre cent vingt livres, lad. somme aussytôt le décès arrivé de lad. Beurepaire sera partagée entre lesd. acquereurs. Joseph Roger ayant épousé Reine Marceau, son enfant de feu Jacques Marceau, qui sera pour chacun d'eux lad. somme de cinquante livres et, cette vente ainsy faite aux conditions susd. et gagnés savoir que lad. Beurepaire se voyant âgée de soixante treize ans que led.

Quiniart de quatre-vingt ?? est dans un âge a avoir besoin de faveurs quil ne peut en tirer que dud. Louis Marceau leur fils lequel s----- e t leur payer le bien desdits ----- et ----- jusqu'au jour du décès de lad. Beurepaire. Conformement au bail fait entr'eux Comme aussy que le dit Quinart jouis de la dte Beurepaire le dit preneur luy devront payer jusqu'au jour de son décès

*partagé entre lesd. légataires, que les dits vendeurs feront leur demeure et résidence sur la ditte habitation et ce, jusqu'au jour de leur décès et Conformement a leur dit. bail, Et arrêté et convenu qu'après led. décès de la ditte Beurepaire sera pour pris sur la ditte somme pareille celle de vingt livres pour estre employé a faire dire des messes pour le repos de son âme Comme aussi attendu son grand âge et quelle tomba dans des infirmité elle pourra prendre lad. somme quelle ce que sera nécessaire pour ses ——— besoins, ce qui seraourny pour led. acquereur, lad. sera escompté et tenue complete en sorte quil ne sera partagé que ce qu'il se trouvera recevoir aujour de son décès de lad. Beurepaire et après le décès du dit Quiniart au moyen de quoy le dit vendeur et transporteur au dit acquereur aux conditions d'en tenir lesd. droits et propriété noms et raisons, actions que lad, Beurepaire peut avoir et prétendre sur lesd. choses vendues. Se démettant, (d'autant) et désaisissant des a present pour et au profit dud. acquereur ses hoirs et ayant cause a scavoir pour par luy en jouir faire disposer en toute propriété a perpetuite, etc. etc. (...)*

Signé: Simon Allain, O.Quiniart, Bellecourt, Barbel Not.

### **Deuxième génération des ancêtres Marceau**

Le 4 mars 1694, Jacques Marceau et Anne Labbé (fille de Pierre Labbé) comparaissent devant le notaire Chambalon pour la rédaction de leur contrat de mariage. Nous ne saurons jamais ce qui a incité les futurs époux à rompre leur relation soudainement après la signature de ce document. Nous trouvons une note dans le greffe du notaire Chambalon à l'effet que ce document fut annulé, sans en préciser ni la date ni la raison, et le document n'apparaît pas dans son greffe. Anne Labbé épousera Jean-François Allaire et ira vivre à Beaumont. Jacques épousera, le 18 octobre 1694, Élisabeth Jinchereau.

Acte de naissance d'Élisabeth Jinchereau :

*Ste-Famille, I.O. Le vingt quatrième jour de mars mil six cent soixante-dix-sept, par moy Charles A. Martin faisant les fonctions curiales en la paroisse de Ste-Famille en l'île de St-Laurent a été baptisée Élisabeth Jinchereau fille de Louis Jinchereau et de Marie Magnier sa femme, née le même jour, les parrain et marraine ont été Marie ..... fille de ..... Asselin et Martin Cha..... fils de Guillaume Cha..... Ch. A. Martin Ptre*

Le neuf novembre 1697 Jacques et Élisabeth comparaissent devant le notaire Chambalon pour rédiger un document qu'on appelle une donation mutuelle, en remplacement d'un contrat de mariage, afin de protéger leurs droits et ceux de leurs descendants. On y voit les clauses testamentaires incluses normalement au contrat de mariage.

*Pardevant le No.<sup>re</sup> Royal en la Prevoste de Quebec soussigne residant et temoins, cy bas nommes fut present Jacques Marceau habitant demeurant en la seigneurie de La Durantaye, et Élisabeth Ginchereau sa femme quil autorise a l'effet des presentes demeurant a ce present dans cette ville laquelle de son bon gré et volonte etant en parfaite sante ainsy quil est apparu aud. No.<sup>re</sup> et temoins pour ..... donne ——— des marques d'amitie reciproque quil se sont toujours porte en ——— fournissant au survivant d'eux les majeures dernières plus commendement après le décès du premier mourant lesquels se sont faite et font par le present don mutuel egal et reciproque de leur biens et tous les biens meubles et immeubles même des propres et acquets qui entrouveront estre et appartenir au premier mourant au jour de son décès en quelques lieux et ——— payer quil y puisse estre et a quelque somme ou valeur que le dit. ——— se puisse moul—— jour dud. ——— jouir faire et disposer par led. Survivant d'eux acceptant ainsy*

*que bon lui semblera led. don mutuel egal et reciproque a moy fait pour les raisons justes et par ce que elle est leur volonte; pour une toutefois que le jour du décès du premier mourant il n'y ait d'enfant vivant issus de leur mariage auquel cas led. don serait nul, et pour faire insinuer les presentes d'huy date des presentes en quatre mois a la Prévosté, etc. etc.(...)*

Chambalon, No.<sup>re</sup>

Mariage de Jacques Marceau et Élisabeth Jinchereau, le 18 novembre 1694, à Saint-François, I.O.

*Le 18 novembre 1694, après la publication de trois bans de mariage entre Jacques Marceau fils de François Marceau en son vivant habitant de St-François de l'île d'Orléans et Marie-Louise Bolper veuve de feu François Marceau et à présent femme de Gabriel Roger habitant à St-François de l'île d'une part et d'Isabelle Jinchereau fille de Louis Paul et de Marie Magnie habitant aussi de St-François de l'île d'Orléans, et ne s'étant découvert aucun empêchement, je soussigné prêtre missionnaire de St-François de Jobs, les ay mariés et ensuite leur ai donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par la sainte église romaine en présence des parents et amis : de Germain Lepage, Joseph Lepage, Jacques Lepage, Jean Jinchereau, et Jeanne Jinchereau, etc. illisible.*

Le 3 juin 1699, Louis Marceau obtient du Seigneur Alexandre de Berthier une concession comprenant : « trois arpents de terre de large size en lad. Seigneurie De Berthier joignant d'un costé à l'habitation de Louis Alaire et d'autre costé à celle de Jacques Bled (Blais), par un bout au fleuve St-Laurent et par l'autre bout les terres de la dite seigneurie non concédées.» (...)

Louis avait épousé Jeanne Dumas le 3 mars 1697. Les enfants sont nés : Joseph 30 juin 1698, Louis, le 1<sup>er</sup> août 1699, François, le 27 novembre 1700, Dorothée le 11 septembre 1702, etc.



tous baptisés à St-François, I.O. Ce qui confirme qu'il n'a pas résidé sur sa concession de Berthier. D'ailleurs, en date du 2 août 1702, il signe un bail à ferme avec M. Olivier Quiniart, 3<sup>e</sup> époux de sa mère. Ce contrat est illisible, néanmoins, nous savons qu'un bail à ferme permet à un individu de cultiver la terre du bailleur comme si elle était la sienne et normalement de l'habiter avec sa famille.

Le 13 février 1704, Louis Marceau comparait devant le notaire Chambalon pour rédiger un contrat de cessation de sa concession de Berthier au Sieur Marc Beaudoin. Louis et ses descendants peupleront dorénavant la Rive-Nord du fleuve Saint-Laurent. Les descendants de Jacques pour leur part, peupleront le comté de Bellechasse en particulier, et on les retrouvera partout sur le continent américain et même en Australie. (Voir article « Joseph Marceau, le patriote, bulletin « Au fil des ans » ».

Le 19 octobre 1714, avant même d'obtenir les titres de propriété de la terre à lui concédée avant 1700, Jacques Marceau comparait devant le notaire Gaschet pour l'obtention d'une autre concession du seigneur Louis Joseph Morel de La Durantaye. Dans ce document, il y a confusion quant au nom de l'acquéreur. Le notaire le nomme François, or le seul François Marceau vivant sur la Rive-Sud est son propre fils âgé de 16 ans; il est mineur et ne peut donc pas acheter une propriété. Cependant, on verra dans le partage des biens de Jacques Marceau que cette terre est bien sa propriété, ce qui permet de corriger l'erreur du notaire.

Voici les clauses principales de ce contrat en date du 19 octobre 1714:

*Pardevant le notaire de la seigneurie de La Durantaye et autre lieux y résident et témoin cy bas nommés fut présent Louis Joseph de La Durantaye, écuyer seigneur de La Durantaye, lequel a reconnu et confesse avoir donné et concédé par les présentes*

*à titre de cens et rentes seigneuriales (...) à (Jacques) Marceau à ce présent acquéreur pour luy, ses hoirs et ayants cause à l'advenir, à savoir, une concession de trois arpens de terre de frond sur quarante de profondeur dans les terres de ladite seigneurie de La Durantaye joygnant d'un côté, du côté du nord-est à Jacques Fradet et de l'autre côté du sorois à Jacques Forgues et par le bout sur le devant à la ligne qui sépare les anciennes concessions et par l'autre bout sur le derrière aux terres de ladite seigneuries (...).*

#### **Concession de terre à Jacques Marceau le 2 août 1717**

Nous n'avons pas retrouvé de contrat rédigé sous seing privé entre le seigneur de Bellechasse M. Louis Joseph Morel de La Durantaye et Jacques Marceau, donc nous ne pouvons pas certifier à quelle date le couple arriva à Saint-Vallier. Cependant, nous constatons que le premier enfant né de ce couple fut baptisé à Saint-Vallier le 12 octobre 1698. Il appert que Jacques avait déjà pris possession de sa terre avant cette date. D'autre part, la carte de M. Gédéon de Catalogne de 1709 nous indique que Jacques Marceau résidait sur la 4<sup>e</sup> terre à l'ouest du domaine de la seigneurie. Or, comme aucun contrat de possession n'avait été rédigé auparavant, Jacques comparait devant le notaire René Gaschet (futur époux de sa femme Élisabeth Jinchereau, après son décès), accompagné de M. Louis Joseph Morel de Ladurantaye seigneur du lieu. Celui-ci lui concède officiellement la terre qu'il possède depuis de nombreuses années:

*(...) par ces présente a titre de cens et rentes seigneuriales, au profit de lods et rentes, saisinnes et amendes quand le cas y echerera à Jacques Marceau a ce present acceptant preneur et retenant pour luy ses hoirs et ayant causes a ladvenir, Cest a scavoir une concession de trois arpans de terre size dans lad. Seigneurie de La Durantaye joignant d'un costé du costé du nord-est à Pierre Fradet et de l'autre*

*coste du suroist à Jacque Fradet D'un bout par le devant à la ligne qui separe les ancienne concessions, d'autre bout par le deriere au terre de la dite seigneurie non concédées avec droit de chasse sur l'étandue de la d. concession a la reserve de la chasse a la perdriz pour Jicelle concession et jouir faire et disposer par led. preneur ses hoirs et ayans cause en toute propriété a perpétuité au charges et clauses et conditions suivantes a scavoir de payer par chacun an au jour de la feste de St- michel au lieu seigneurial de la dite seigneurie ou en la maison du dit sr. De la durantaye en la ville de Québec six livres dix sols pour les dit trois arpans de terre de frond sur la dite profondeur et un sols de cens pour les (chaque) arpans de frond les dit cens et rentes portant lods et rentes saisinnes et amandes, etc. etc.* Le reste n'est que de la formulation selon la coutume de Paris en vigueur sous le régime français.(...)

Signé: Jacques Gauthier, Morel de Ladurantaye

R. Gaschet, notaire.

Comme tout bon père de famille, Jacques achète ou obtient des concessions pour établir ses quatre fils. Le deux octobre 1719, Jacques comparait de nouveau chez le notaire Gaschet, accompagné de M. Morel qui lui concède une autre terre de trois arpents de front sur le fleuve et de quarante arpents de profondeur. Le tout situé non loin des autres concessions et sensiblement aux mêmes conditions.

Le 2 octobre 1719, Jacques comparait devant le notaire Gaschet pour rédiger le contrat d'une autre concession (...) d'une terre de trois arpens de frond sur la dite profondeur dans la côte St-Jean-Baptiste, seigneurie de St-Vallier de La Durantaye. La dite terre joignant du côté du nord-est à Jean Fradet et d'autre côté du surois à Noël Leroy par un bout à la ligne qui sépare les anciennes concessions, (...).

Nous aurions aimé trouver une note dans la marge de l'acte de sépulture comme cela se faisait souvent, mais le curé Voyer ne fut pas bavard et ne nous a pas renseignés sur les causes de décès d'un homme d'à peine 50 ans qui d'autre part, semblait en bonne santé, car deux ans auparavant il avait acheté une terre pour un de ses fils. Bien sûr, il n'y avait même pas de médecins dans les seigneuries.

Le prêtre et le notaire étaient les deux personnages les plus importants. La mort ne s'annonçait pas toujours, elle était souvent subite. Les noyades en particulier étaient fréquentes ainsi que les accidents au travail. Certaines gripes, pneumonies ou bronchites faisaient leur lot de victimes. Jacques fut inhumé dans l'église, ce qui veut dire dans le sous-sol avec les notables, et près de la petite porte; confirmant ses nombreuses implications dans la communauté et dans sa participation dans les affaires paroissiales et religieuses de l'église.

**Sépulture de Jacques Marceau,** fils de François, époux de Elisabeth Jinchereau, à St-Vallier.

*Le 22 décembre mil sept cent vingt et un, Jacques Marceau ci-devant marguillier de cette paroisse, du sr. Jacques qui a beaucoup travaillé dans la bâtisse de l'église de cette dite paroisse après avoir reçu avec beaucoup de piété les saints sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'extrême Onction est décédé âgé de cinquante ans dans sa maison de cette paroisse. Son corps a été inhumé selon les cérémonies et services donnés dans l'église de notre dite paroisse proche la petite porte le surlendemain de son décès en présence du Sr. Jacques Corriveau, capitaine de cette Côte, de Pierre Voyer, mon frère, lesquels ont signé avec moi le présent registre, et Noël Le Roy, Pierre Corriveau et Martin Le Roy et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer.*

J. Voyer, Ptre.

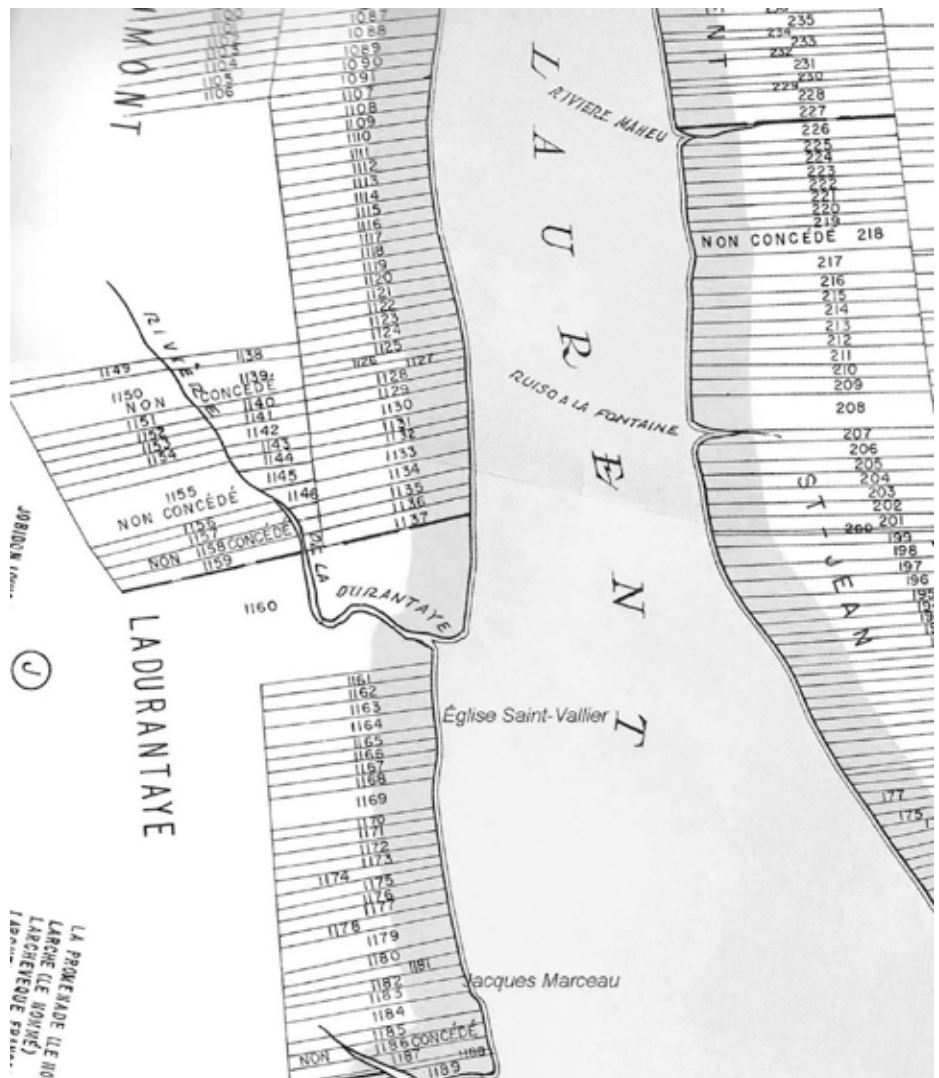
**Partage des biens de feu Jacques Marceau.**

Jacques est décédé le 22 décembre 1721. Le 21 novembre suivant Elisabeth procède au partage des biens qu'elle possède de droit en vertu de la donation mutuelle convenue entre eux plusieurs années plus tôt. Le notaire Gaschet, qui a sûrement les yeux fixés sur sa future à ce moment-là, rédige le document qui doit être en accord avec les lois du pays en plus d'obéir aux provisions du testament ou de son équivalent. On remarque qu'il manque des pages à ce document. On a la répartition des différents lots. Car il faut comprendre qu'il fallait séparer la ou les terres en autant de lots qu'il y avait d'héritiers afin de donner à

chacun sa part. Les pages manquantes font la description des meubles, outils d'agriculture et des bestiaux.

Voici les parties qu'il est toujours possible de lire après tant d'années :

*L'an mil sept cent vingt deux et le vingt et unième jour de novembre à la résidence delizabet gincherou veuve de Jacque marceau vivant habitant de la seigneurie de Bellechasse, ... issu du mariage qui a été entre elle et le dit defunt la d. veuve pour la conservation des droits des mineurs quil doit prodedes au partage de la communaute qui a été entre le d. defunt et la d. veuve exécutrice a été par nous rené gaschet notaire de la d. seigneurie procede au partage des d.*



Carte : Gracieuseté de Jean-Paul Morel de Ladurantaye



*biens delaisées par la mort dud. defunt pour la conservation des biens des dits mineurs à ceux que la dite succession leur appartient par demis en héritage en commun deux habitations de trois arpans de terre de front chacune sur quarante arpans de profondeur scavoit une de trois arpans de front sur la dite profondeur dans la coste de St-Jean-Baptiste seigneurie de St-Vallier de La Durantaye. La dite terre joignant dun coste du coste du nord est à Jean Fradet et d'autre coste du surois à Jacques fradet par un bout à la ligne qui separe .... Et du bord du fleuve et l'autre trois arpans de terre de front sur quarante de profondeur tiens sur le bord du fleuve joignant d'un coste du coste du nord est à Jean Fradet et du coste du suroit à Noël Leroy et par un bout par le devant sur le bord du dit fleuve et par lautre bout a la ligne qui separe la d. coste St-Jean-Baptiste de celle du nord du fleuve St-Laurent que devraint jouir et par devis auront fait faire des lots et tiré au sort les plus juste et egaux raisonnables et immeubles quil leurs a esté possible et ayant aussy communiqué auraient demeure dacord estre tire au sort ce qui a este presentement fait en presense de nous notaire soussigne par Louis Marceau jeune enfant par lequel (tirage) et sort reçoit a . Et echerera et competera et apartiendra et lad. .... Scavoit un arpans et demy sur la terre du bord du fleuve le d. arpan et demy joignant du coste du suroit à Noël Leroy de lautre coste au mineurs et... (On faisait un tirage au sort pour déterminer qui aurait quoi, et c'est le jeune Louis âgé de 8 ans qui avait eu la tâche de tirer les billets qu'on avait mis dans le chapeau).*

Ensuite, le reste des deux terres a été divisé en 8 lots consistant en deux perches et deux pieds de front sur quarante arpents de profondeur chacun. Cette façon de partager les biens en divisant les terres en quelques perches de large entre tous les héritiers était le plus mauvais système qui puisse exister. Le code civil était la coutume de Paris, cette

dernière nous avait apporté ce qu'il y avait de meilleur et de pire en France. Et, comme la Nouvelle-France était administrée par le gouvernement français, les dirigeants de la Nouvelle-France ne pouvaient y apporter de changements.

### **Don mutuel entre René Gaschet et Élisabeth Jinchereau**

Ce don mutuel a été fait le 17 octobre 1724. Rien ne nous dit s'il a été fait avant ou après le mariage. Mais on peut croire que si le notaire est allé rendre visite à un de ses anciens collègues à Québec pour rédiger cet acte, il peut en avoir profité pour se remarier à l'insu de ses concitoyens en demandant au notaire Dubreuil de lui servir de témoin. Après tout, ces deux personnes d'âge mûr n'avaient pas besoin d'obtenir le consentement de personne. N'ayant pas trouvé cet acte de mariage dans les registres paroissiaux de St-Vallier, nous savons qu'ils ne se sont pas mariés à cet endroit. Nous avons scruté aussi les registres des paroisses des alentours, mais en vain. Peut-être l'aurions-nous trouvé à Notre-Dame de Québec, mais ils auraient bien pu se remarier aussi bien dans une des paroisses de l'île d'Orléans comme ils l'avaient fait dans leur jeunesse. Comme aucun autre outil de recherche ne mentionne ce mariage, nous devons croire que ce document est introuvable. Présumons qu'il doit avoir eu lieu en 1724, tel le don mutuel.

Transcription du document:

*Pardevant le no.<sup>re</sup> Royal en la prévosté de quebec soussigne residant et temoins cy après nommés, furent present en leur personne M<sup>e</sup> René Gaschet Juge de la seigneurie de La Durantaye et Élisabeth Ginchereau son épouse de luy autorisée à l'effet des présentes demeurant audit lieu paroisse de St-Vallier lesquels de leur bon gré et volonté et pour la bonne amitié quil ont lun pour lautre et pour luy montrer des marques plus (plausibles?), ils se sont fait et font par ces presentes donation egal et reciproque chacun*

*d'eux acceptant de tout et chacun les biens meubles conquets et immeubles les quels se retrouveront leur appartenir au premier mourant au jour de son décès — — — — pour faire et disposer par led. survivant en jouir en toute propriété a perpetuite ce don mutuel aussy fait — — — — quil aurait — lors du décès du dernier mourant si aucun enfant venant de leur mariage auquel cas le dit don mutuel serait nul et comme non fait, et en cas que le dit don mutuel subsistera le tout ayant (porté ?) comprendre tout droit de propriete dans — — — — a cet egar Et pour la bonne amitié que la dite Ginchereau a pour le dit Sr. Gaschet son époux et pour — — — — les dits François et Louis ( Jacques et Augustin, je crois) les enfants issus du premier mariage avec défunt Jacques Marceau. Elle leur fait donation pure et simple entre vifs accordé comme dit est — — — — et porteur en tous les biens meubles, autant que comme laquelle — — — — de ses enfants en avance — — — — en la succession pour et par luy les charges pour luy ses ayant cause et faire jouir et disposer en toute propriete. Cependant le cas advenant le décès du dit Sr. Gaschet avant son épouse sans enfant produits de leur mariage le dit don sera nul et comme non fait, ainsy dire que le don mutuel et le tout retournera a la dite Ginchereau ses hoirs et ayant cause, Et pour faire insinuer les presentes, etc. etc. (...)* Dubreuil Not.

Ce court résumé complète l'histoire des deux premières générations de Marceau en Nouvelle-France : François, immigré de France et Marie-Louise Bolper, fille du roi, son épouse. Également, leurs fils Jacques et Élisabeth Jinchereau, Louis et Jeanne Dumas. La vie de François fut courte, il n'eut sûrement pas le temps de défricher en entier sa concession de St-François, au sud-est de l'île. Cependant, Marie-Louise lui survivra durant de nombreuses années.

Nous constatons que Louis désirait s'établir sur la rive sud du Saint-

Laurent. Il obtint une concession de M. Alexandre de Berthier. Mais, comme il eut l'occasion de demeurer sur la terre qui semble être celle que son père a laissée à sa mère après son décès, en signant un bail à ferme, il décida de revendre cette concession. Sans le savoir, il laissa à son frère Jacques la responsabilité de peupler le comté de Bellechasse de ses descendants. Durant plus d'un siècle,

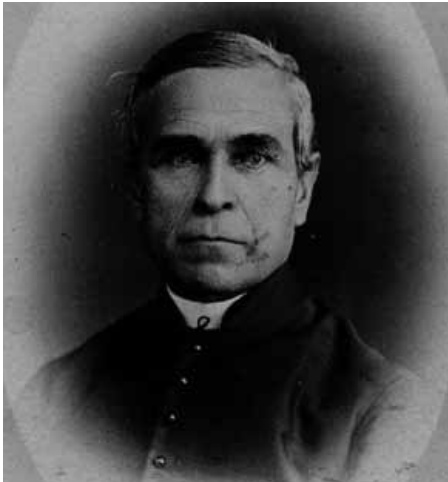
des centaines de Marceau demeuraient dans les paroisses de Saint-Vallier, Berthier, Saint-Michel et Beaumont. En 1805, Jacques, fils de Jean-Baptiste et de Joseph Boissonneau, obtint une concession dans la seigneurie de Lauzon. Cette concession se retrouve maintenant presque au centre du village de Honfleur. Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, les descendants de Jacques et Joseph Roy se sont établis dans les

nouvelles paroisses composant le sud du comté à mesure qu'une s'ouvrait dans les cantons Buckland et jusqu'à Saint-Magloire, dans le canton Maillou. De nombreux Marceau s'y retrouvent encore aujourd'hui dans toutes ces paroisses. Toutefois, il n'existe plus un Marceau dans le bottin téléphonique de Saint-Vallier, là où ils ont pris racine, voilà plus de trois siècles.

## Petit vicaire deviendra grand L'abbé Léon Provancher

par Pierre Prévost

Première partie : De Bécancour à Grosse-Île



Léon Provancher

À peu près tout le monde a entendu parler du Frère Marie-Victorin, nom que l'on associe au Jardin botanique de Montréal ou encore à la *Flore laurentienne*, un ouvrage incontournable dans l'étude des plantes du Québec. Bien avant ce célèbre disciple des Écoles Chrétiennes, un petit homme curieux avait aplani le sentier des sciences naturelles au Québec. Quelques initiés, férus des plantes, de mollusques, d'insectes ou d'autres invertébrés connaissent cet illustre abbé Provancher et son implication dans le domaine des sciences naturelles. Cependant, peu ont eu vent de son passage à Saint-Gervais. Sa biographie, de la plume du chanoine Victor-Alphonse Huard (1853-1929), en dresse un portrait élogieux, mais reste muette

ou imprécise sur son apostolat dans la région bellechassoise. Pour avoir une idée plus juste de son passage à Saint-Gervais, les registres paroissiaux doivent obligatoirement être consultés. Comble de malchance, ces registres ont été consumés en même temps que l'église, en 1872, mais ont été retranscrits à l'aide de l'exemplaire survivant par le notaire Édouard McKenzie. Quelques monographies paroissiales et l'Internet ont fait le reste. Voici donc la première partie de la biographie abrégée, mais exhaustive d'un chercheur qui a contribué énormément à la vulgarisation et à l'avancement des sciences au Québec, un érudit qualifié par certains de «Père des sciences naturelles du Canada» ou même de «Linné du Canada».

### La mort rôde

Au début du mois de juillet 1847, les paroissiens de Saint-Gervais-et-Protais craignent pour la vie de leur vicaire hospitalisé à Québec. Vicaire! Pas tout à fait, plutôt assistant du curé puisque l'abbé Édouard Montminy s'était occupé pendant une dizaine d'années de la cure de Saint-François de Beauce (aujourd'hui Beauceville).

Mercredi le 7 juillet, les journaux annoncent le décès d'Édouard Montminy, une nouvelle qui ne tarde pas à parvenir à Saint-Gervais. Encore ébranlée de la noyade du curé Michel Dufresne survenue le 27 avril 1843, la population est à nouveau endeuillée. Que dire du curé Louis-Antoine Montminy qui vient de

perdre son assistant et son frère cadet, né le 18 septembre 1808.

Louis-Antoine Montminy est venu au monde le 9 novembre 1803. Ordonné le 19 août 1827, il a débuté sa carrière comme vicaire de Sainte-Marie, paroisse voisine de Sainte-Claire qu'on organisait. On lui a ensuite confié la cure de Saint-François de Beauce en 1830. En 1838, il partait pour Saint-André-de-Kamouraska, laissant sa paroisse beauceronne à son petit frère qui revenait des missions de Percé et de Douglstown, en Gaspésie. Louis-Antoine s'installa définitivement à Saint-Gervais quelques mois après le décès de l'abbé Michel Dufresne. Il y décèdera le 28 février 1849. Rapatriée à Saint-Gervais, la dépouille du vicaire et missionnaire Édouard Montminy est prête à recevoir ses derniers hommages.

Le 9 juillet 1847, une dizaine de prêtres assistent aux obsèques tenues en cette église. Le jeune abbé Léon Provancher, vicaire de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, fait partie de la délégation de clercs et appose sa signature au registre paroissial. Le défunt est par la suite inhumé sous le chœur de l'église, du côté de l'Épître, à proximité du curé Dufresne que l'on vénère déjà. Provancher ne se doute peut-être pas qu'il partira pour une mission périlleuse une semaine après les obsèques, pas plus qu'il reviendra rédiger d'autres actes dans ces mêmes registres et succéder ainsi au regretté Édouard Montminy.





Louis-Antoine Montminy (1803-1849), Archives de Saint-Gervais

Fin septembre 1847, Léon Provancher s'amène avec ses valises au presbytère paroissial de Saint-Gervais. Il vient remplacer Joseph Desjardins à la date traditionnelle, le 29 septembre, jour de la Saint-Michel. Au fait, quel mal a emporté l'ancien vicaire? Provancher le connaissait-il? Était-ce le fruit du hasard? Les réponses se sont effacées avec le temps, mais réapparaissent en partie dans les paragraphes qui suivent.

### L'enfance de Léon Provancher

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Louis-Joseph-Étienne Provancher (1784-1867) et Geneviève Hébert vivent paisiblement dans leur modeste maison située sur une terre faisant partie du fief Cournoyer, quelque part entre Bécancour et Gentilly. Cette dernière, fille d'Amable Hébert, est la descendante d'Acadiens réfugiés en face de Trois-Rivières, au lieu dit Sainte-Marguerite, un endroit connu aujourd'hui sous le toponyme Saint-Grégoire-le-Grand. Louis est le descendant de Sébastien Provancher dit Ducharme (1634-1710), l'ancêtre des Provancher d'Amérique qui s'installa au Cap-de-la-Madeleine en 1648. Le fils du pionnier Sébastien, Louis (1668-1725), trisaïeul d'Étienne (le grand-père de son grand-père), a quitté sa paroisse natale et s'est installé de l'autre côté du fleuve, sur la rive droite.

Le 10 mars 1820, Geneviève Hébert Provancher donne naissance à son petit huitième. Sans perdre de temps, le père se rend à l'église de la Nativité-de-la-Vierge-Marie-et-de-Saint-Pierre de Bécancour pour y faire baptiser le nouveau-né. L'abbé François Le Jamtel vient tout juste de prendre en charge cette paroisse dont l'église, à peine terminée, avait été abîmée par la foudre le 25 juin 1811. L'enfant reçoit le nom Léon-Abel, honorant ainsi le frère cadet du père, Louis-Léon Provancher. Un garçon et une fille suivront le petit Léon-Abel donnant dix enfants rendus à terme. Pour éviter la confusion, on avait accolé le patronyme Béland au père, ainsi qu'aux oncles et tantes du petit Léon. Thérèse Béland avait légué son nom de famille à ses enfants pour se distinguer des nombreux Provancher qui se sont unis épisodiquement avec... d'autres Provancher.

Jeune enfant, Léon s'intéresse déjà à l'univers qui l'entoure et cherche à le comprendre. Lorsqu'il termine ses classes élémentaires, ce fils d'une infortunée famille de cultivateur ne peut qu'espérer accéder aux études supérieures. Le jeune abbé Charles Dion, curé de Bécancour depuis 1829, a pourtant décelé les talents du petit et décide de



Portrait du curé Charles Dion tiré de l'album-souvenir du 150<sup>e</sup> anniversaire du séminaire de Nicolet. L'abbé Dion deviendra successivement directeur du Séminaire de Nicolet (1848), supérieur (1850), puis procureur de cette institution (1853).

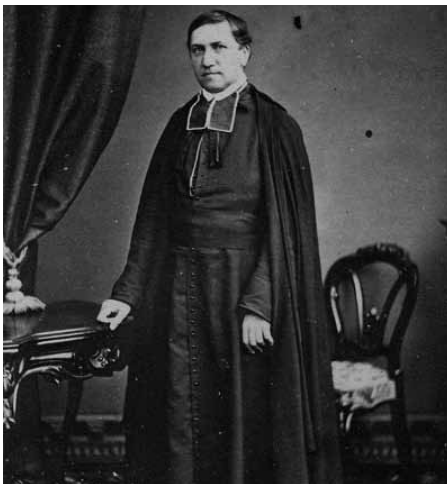
le prendre sous sa gouverne en 1834. Au cours de son premier séjour dans un presbytère, le jeune Léon vit auprès du curé Dion et de François Le Jamtel, le prêtre qui l'avait baptisé et qui venait tout juste de s'y retirer. Léon leur fait la lecture pendant les repas et travaille dans les registres paroissiaux.

Le vicaire-général François-Joseph Deguise (1759-1835) avait vendu au Collège de Nicolet une terre payable en pensions d'élèves. Ce même abbé Deguise a été curé de Sainte-Marie de Beauce (1786), de Saint-Michel (1788), et enfin de Varennes (1806) où il retourne à la fin de sa vie. En raison d'un certain lien de parenté avec Deguise, Léon Provancher peut bénéficier d'une pension gratuite. À l'automne 1834, il débute ses études collégiales en classe de Syntaxe sous les auspices de l'abbé Gabriel Nadeau. Suivent les classent de Méthode, des Belles-Lettres et de Rhétorique. À ce collège avant tout rural, les étudiants cultivent par groupe de quatre un carré de jardin mis à leur disposition. Presque chaque année, c'est le petit groupe de Léon qui remporte le premier prix du mérite d'horticulture.

En 1840, Léon endosse la soutane et commence l'enseignement de la grammaire, de l'arithmétique, du latin et du grec aux élèves de Syntaxe. Suite à ces deux années, il poursuit son professorat avec les académiciens de Méthode puis jumelle Rhétorique et Belles-Lettres pour l'année scolaire 1843-1844. Cette dernière session terminée, il est consacré prêtre le 12 septembre 1844 à la Cathédrale de Québec en compagnie de quatre autres de ses compatriotes. Parmi ceux-ci, notons Jean-Pierre-François Langevin et Antoine Racine qui deviendront évêques. Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur de Mgr Signay, préside la cérémonie d'onction sacerdotale.

### Un vicariat éprouvant

Ordonné prêtre, Provancher revient à Bécancour pour assister le curé Charles Dion. Après un séjour de huit mois, les autorités le délèguent à Saint-Roch, en basse ville de Québec. Il y rencon-



Jean-Pierre-François Langevin (1821-1892) est devenu curé de Sainte-Claire avant d'être choisi comme premier dirigeant du diocèse de Rimouski. Photo vers 1860, BAnQQ P560S2D1P0623.

tre pauvreté, promiscuité et misère. On l'appelle ensuite en renfort auprès du curé de Saint-François de Beauce. Par un curieux hasard, le vicaire Provancher quitte le faubourg quelques heures seulement avant qu'un grand incendie ne réduise en cendre presque tout le quartier le 28 mai 1845.

Rendu à Saint-François de Beauce, il remonte la Chaudière en plusieurs occasions pour seconder l'abbé Édouard Bois qui assure l'intérim dans sa modeste chapelle de Saint-Georges. Pendant cinq mois, Bois et Provancher (quatre mois pour ce dernier) se partagent les services religieux dans une chapelle de bois nettement insuffisante. Ce coin de pays n'avait été érigé en paroisse que depuis le 16 octobre 1835 grâce aux exhortations du curé Louis-Antoine Montminy qui desservait alors la mission à partir de Saint-François de Beauce. Douze milles à faire dans de mauvais chemins ont vite découragé l'abbé Montminy qui ne s'y rendait plus que pour les derniers Sacrements. Son frère Édouard avait pris la relève, de 1837 à 1840, jusqu'à l'arrivée du premier curé résident, l'abbé Moïse Fortier (1813-1845).

Il vaut la peine de relater quelques coïncidences se rapportant au destin du curé Fortier. Le 12 mai 1845, l'abbé Fortier navigue sur la rivière Chaudière quand son canot heurte une clôture immergée

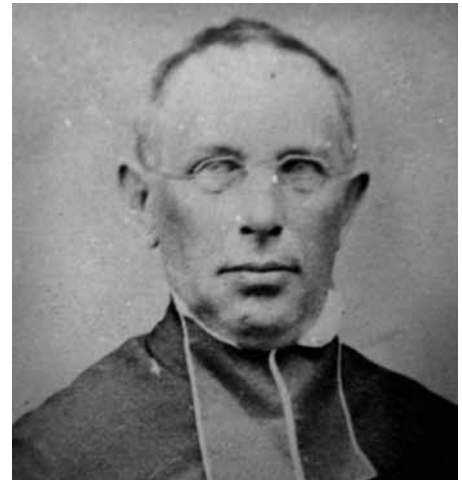
et chavire. On met plusieurs jours à retrouver le noyé qu'on inhume le 7 juin. Moins d'une vingtaine d'années après l'évènement, le 8 juillet 1863, la dépouille du curé Fortier est exhumée de l'ancienne chapelle et enterrée à nouveau sous le chœur de la nouvelle église (1862-1902). Ces faits ne vont pas sans rappeler le sort de l'abbé Michel Dufresne qui se noya en revenant de la mission de Saint-Raphaël. Son corps, retrouvé un peu en aval, a été inhumé sous le chœur de l'ancienne église de Saint-Gervais qu'un incendie a détruite le 27 avril 1872. On a transféré depuis la dépouille de l'abbé Dufresne sous le temple actuel.

Avec l'arrivée d'un curé permanent à Saint-Georges, en l'occurrence l'abbé Antoine Campeau (1812-1890), Léon Provancher peut repartir. On l'envoie à Sainte-Marie en septembre 1845 pour seconder le curé Michel Forgues (1811-1882). Natif de Saint-Michel, ce dernier a commencé sa prêtrise à titre de vicaire de Saint-Roch de Québec et d'enseignant au Séminaire de Québec. On l'a posté ensuite comme vicaire à Saint-Henri avant qu'il ne devienne, en 1840, le premier curé de Sainte-Marguerite. En 1845, l'abbé Forgues est transféré à Sainte-Marie où il amorce la construction d'un presbytère tout neuf, vaste demeure que ni lui ni le vicaire



Plaque commémorative des prêtres inhumés dans l'église de St-Gervais. Photo de l'auteur, 2010.

Provancher n'habiteront. À plus d'un millier de lieues, des conditions climatiques particulières et un champignon microscopique sont venus bousculer la suite des choses.



En mai 1849, Michel Forgues succède à Louis-Antoine Montminy à la cure de St-Gervais. Image tirée du livre *Ste-Marie de la Nouvelle-Beauce*.

### Bibliographie

- BOLDUC, Roger. Saint-Georges, d'hier à aujourd'hui, Saint-Georges (Beauce), 1969.
- CARRIER, Joachim. Des Cadiens aux Gervaisiens, 1780-1980, Imprimerie Le Guide, Sainte-Marie-de-Beauce, 1979.
- DESMEULES, Mélanie. Chronologie de l'abbé Provancher, dans Bulletin de l'entomofaune No 23, juin 2001.
- HUART, Chanoine Victor-Alphonse. La vie et l'œuvre de l'abbé Provancher, Librairie J.-P. Garneau, Québec, 1926.
- MARIE-VICTORIN, Frère. Les Précurseurs, l'abbé Léon Provancher, dans l'Action française Vol 3 No 9, septembre 1919.
- PERRON, Jean-Marie. Léon Provancher, dans Dictionnaire biographique du Canada, volume douzième, 2000.
- PROVOST, Honorius. Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, Québec, 1967.
- TANGUAY, Cyprien, abbé. Répertoire général des prêtres du clergé canadien, 1868.
- Collectif sous la direction de Jacques MATHIEU et Alain LABERGE. L'Occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent, les aveux et dénombrements 1723-1745, Les éditions du Septentrion, Sillery (Québec), 1991.



# L'hôtel La belle Françoise de Beaumont

Par Louise LÉVESQUE



Tout a commencé en 1953 lorsque mon père, Louis-Philippe Lévesque, charpentier-menuisier originaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, a décidé de démarrer en affaires en construisant un hôtel le long de la route 2, l'actuelle 132, unique route à l'époque qui menait de Québec à la Gaspésie. Il avait fait un cours commercial au collège de Ste-Anne et pris de l'expérience avec le public en travaillant à l'hôtel de La Pocatière et comme gérant de cinéma à Lévis. Il achète donc un terrain qui va du fleuve jusqu'à la route où se trouve une petite maison très simple de trois pièces. Le site est grand et offre une vue sur le fleuve. Les tarifs de location sont moins élevés que ceux de la ville ce qui incite les gens à y revenir. À cette époque, à Beaumont, il y avait déjà un petit hôtel : l'auberge de Beaumont, à la croisée des routes 2 et de St-Charles, et l'hôtel Brillant dans le village.

## Pourquoi La belle Françoise ?

Il n'était pas rare que les clients pensent que c'était le nom de ma mère. C'est plutôt mon père qui a demandé des suggestions à un cousin, l'abbé Léon Destroismaisons qui enseignait la musique au collège de La Pocatière. Il aimait bien le folklore et propose : *La belle Françoise*, chanson traditionnelle. Mon

père commande alors une enseigne représentant cette belle demoiselle à M. Couture de Lévis. Les enseignes Couture existent encore de nos jours. Mais, allez savoir pourquoi, il la représente en Hollandaise, petit chapeau à cornettes et sabots de bois. Le résultat est bien mignon et c'est moi qui aurai la tâche de rafraîchir à la peinture la jeune fille au fil du temps. Plus tard, mon père fera faire une autre enseigne avec cette fois-ci une Françoise, en robe longue, châle et tablier. On était loin du bar à danseuses... qui a pris la relève.

Bell Téléphone installe une cabine téléphonique à côté de l'enseigne et mon père ajoute une enseigne au néon: HÔTEL avec un «no vacancy» pour bien faire voir le site le soir et pendant les tempêtes. On pouvait allumer ou éteindre le «no» selon les besoins. Un écriteau *Office* orne la porte d'entrée. Bref, est-il besoin de préciser que l'OLF (Office de la langue française) n'existait pas encore?

## Les services offerts

### Le logement

Mon père est persuadé qu'il y a de bonnes possibilités de réussite, car il construit grand: trois étages auxquels il ajoutera au fil du temps un motel de quatre unités: deux doubles et deux simples

et trois mignonnes petites cabines de couleurs différentes: deux doubles et une simple. Il convertira la petite maison d'origine en chalet qu'il agrandira et construira même un chalet sur le bord du cap avec vue imprenable sur le fleuve. Il a bâti l'hôtel avec l'aide d'un seul ouvrier: grand, solide et beau garçon, Lucien Alexandre originaire de La Pocatière.

Mon père construira aussi un petit chalet dans le boisé arrière, mais sans service d'eau et d'électricité, et ce qu'il appelait une boutique: un bâtiment d'une pièce pour y pratiquer la menuiserie. Il adorait travailler le bois et prenait aussi des contrats de construction de maisons au village et en ville. Il y avait une petite mare derrière l'hôtel, mon père y a fait creuser un petit lac sur lequel on patinait l'hiver, mais qui n'a jamais abrité que des grenouilles.

### Le manger

En plus du logis on pouvait manger à toute heure du jour. Ma mère, Anne-Alice Bérubé, avait la réputation de faire une bonne cuisine de type familiale et il y avait toujours de la soupe aux légumes prête. On avait toujours aussi en réserve dans le frigo: du jambon, un rôti de porc frais, des cretons, de la graisse de rôti, une grosse brique de fromage cheddar Honfleur, du lait frais qu'on allait chercher chez les Laverdière nos voisins, du beurre et des oeufs. Ma mère faisait pousser des poireaux en terre pendant tout l'hiver sur le rebord d'une fenêtre à la cave. On avait aussi une chambre froide avec patates, carottes, oignons, navets, marinades maison et conserves de blé d'Inde, de pois, et...de homard : Un luxe réservé aux grandes occasions.

La boulangerie Samson livrait à

la maison le pain tranché et divers gâteaux. Un commis-voyageur, M. Bourget, de Lévis, prenait nos commandes de cigarettes, cigares, bonbons, tablettes de chocolat, *pinottes* et chips.

M. Adjutor Pelletier, qui avait une pêche à fascine dans l'anse Labrie, nous apportait de l'esturgeon et de l'anguille qu'il venait de pêcher et M. Robert Patry de Beaumont était notre boucher attiré. Il y avait aussi un commis voyageur qui nous offrait des produits Fuller: brosses de toutes sortes et produits d'entretien de maison. Un repas principal comprenait toujours en semaine: une soupe maison avec quatre petits biscuits soda sous cellophane ( le comble du chic), un plat principal: steak minute, jambon, rôti de porc, ragout de boeuf, bouilli de légumes, spaghetti à la viande, poulet rôti, et le vendredi: poisson du fleuve, fèves au lard (!!!), macaroni aux tomates, car il fallait faire maigre, servis avec deux tranches de pain, du beurre et un dessert: gâteau et souvent tarte maison avec crème glacée. Le tout pour 1.25 \$

#### *Le boire (le plus rentable)*

On pouvait aussi consommer de la bière Molson, Dow, quelques alcools: gros gin DeKuyper, brandy, alcool 40 % et crème de menthe ou vin sucré pour les femmes. C'était aussi la mode des cocktails Gin Collins. Les clients venaient surtout pour boire mais aussi pour discuter de politique, colporter des potins, refaire le monde et regarder la télévision . Nous avons eu le premier appareil de la paroisse: une grosse dépense, mais qui allait attirer les clients? On y venait pour regarder la partie de hockey, la lutte, les *Plouffe*, *Les belles histoires des pays d'en haut* (ah le maudit Séraphin), les quilles et surtout *Music Hall* avec l'élégante Michelle Tisseyre et le *Ed Sullivan Show*. Les clients pouvaient aussi

louer pour 5 \$ un petit téléviseur portatif qu'ils emportaient dans leur chambre.

#### **La clientèle**

La clientèle était composée des gens des villages environnants qui venaient *prendre un verre, pis deux, pis trois* , de touristes américains, canadiens-anglais ou français qui se rendaient en Gaspésie ou dans les provinces maritimes. On avait nos clients réguliers, nos piliers, dont faisait partie entre autres le policier provincial du coin.

Anecdote. Je ne devais pas être toujours très sage parce que ma mère me menaçait souvent d'appeler la police si je ne me tenais pas tranquille. Un jour, entre à l'hôtel, un immense policier de la police provinciale: habit et képi kaki. Je me dis: ça y est il vient me chercher pour m'emmener en prison. Je ne fais ni une ni deux et vais me cacher sous le petit perron arrière de la maison. C'était envahi de mauvaises herbes et de roches. Qu'importe, on ne me retrouverait pas. J'y ai passé tout l'après-midi, j'avais chaud, soif, faim et surtout très peur. Finalement, je sors de mon refuge et m'apercevant ma mère me dit: où t'étais passée ? Nullement question de policier qui était tout simplement venu prendre une grosse bière pour se rafraîchir. Sur les heures de travail ? Je ne saurais vous le dire.

Dans les années 50 et 60, on a aussi pris en pension des employés venus travailler à la construction des lignes téléphoniques et de l'Hydro. C'était beaucoup de travail pour ma mère, mais aussi une source de revenus stable. Parfois les superviseurs ne parlaient même pas français : une occasion en or pour pratiquer notre anglais. On louait aussi à des familles dont le père venait superviser des travaux au chantier maritime de Lauzon: une autre occasion de se faire des amis anglophones.

#### **Des clients particuliers**

Mais, mon plus beau souvenir d'enfance est la famille Dompierre qui partait chaque été de Hull pour venir s'installer chez nous dans le chalet que mon père a agrandi pour finalement en faire un nouveau. Ils débarquaient de leur grosse familiale: Rolland et Yolande Dompierre, la grand-mère Bénard, la tante Clémentine, François, Sylvain, Jacinthe ma meilleure amie et la petite Rachel.

Ils ont été merveilleux pour moi en m'initiant à la musique classique, à la chanson française et québécoise, à la littérature et à l'art. M. Dompierre était inspecteur d'école dans l'Outaouais et venait superviser les examens du ministère de l'Instruction publique tous les étés. Ils sont venus à l'hôtel de 1956 à 1963. Comme on n'avait pas de piano, François, l'aîné, composait en tapant sur un clavier invisible sur la table de la cuisine, transcrivait sur du papier à musique et allait tester le tout au village chez M. Paradis, le père de l'écrivaine Suzanne Paradis. Elle habitait dans la maison qui fut appelée plus tard la maison La Chesnaie. De temps en temps, le curé de Beaumont permettait à François Dompierre de toucher l'orgue le dimanche à la messe en plus de le laisser libre des choix musicaux . Oh que les murs tremblaient et que c'était magnifique d'entendre du Bach. Les fidèles avaient peur qu'il brise l'orgue et ça ne plaisait pas trop à l'organiste et chantre officiel de l'époque.

#### **Les heures d'ouverture**

D'abord, l'hôtel était ouvert à l'année. Mes parents ne prenaient pas de vacances sauf que c'était fermé le dimanche. Les déjeuners étaient servis à compter de 6h30 et le dernier repas pouvait l'être à 9h le soir. Mon père ne savait pas dire non. Mais souvent, ce dernier repas pouvait être un club sandwich que je devais préparer parce que

ma mère était trop fatiguée. Tant mieux parce j'empochais le pour-boire.

### Qui fait quoi ?

Ma mère était responsable de l'intendance, disponible dès 6 h du matin, elle se couchait à 11 h le soir. Elle se gardait cependant deux heures pour se reposer l'après-midi. Elle commençait ses journées par la préparation des repas, préparait les déjeuners, lavait et étendait draps et serviettes qu'il fallait changer tous les jours, faisait les commandes de nourriture par téléphone, supervisait le travail de la *waitress* et des enfants, planifiait les menus, servait à manger à la famille, mais on passait après les clients. Elle avait aussi la responsabilité du ménage : planchers, carreaux, époussetage. Elle élevait par-dessus tout ça six enfants dont elle a supervisé devoirs et leçons du primaire. Elle aimait suivre la mode et repeignait elle-même les chambres de l'hôtel. C'est elle qui avait tissé toutes les couvertures en laine et en catalogne de l'hôtel. Elle cousait pour la famille, tricotait et faisait du crochet pour se détendre. Elle accueillait aussi tous les membres de la famille Lévesque qui se rendaient en ville. C'était la pause pour se détendre, savourer un bon repas et prendre des nouvelles de tout un chacun. L'hospitalité de ma mère allait de soi.

Quant à mon père il s'occupait de l'entretien des bâtiments, de l'engagement des servantes, de garder le bon ordre dans le bar, de la caisse et de la comptabilité, des commandes d'alcools, de bière et de boissons gazeuses qu'on appelait *liqueurs*. Il était le seul à savoir conduire et devait par conséquent aller faire les courses (les commissions), en ville: Lévis et Lauzon, Québec à l'occasion. Il fabriquait aussi des meubles pour l'hôtel : balançoire, chaises Adirondack que j'adorais peindre. Puis, il prenait

des contrats de construction de maisons ou des petits travaux en ville.

Il cultivait aussi un petit potager qu'on appelait jardin à l'époque. Il y plantait des patates, des carottes, navets, petits pois, tomates, betteraves, blé d'Inde. Ma mère n'aimait pas aller y travailler, c'est à mon père qu'il revenait de sarcler le sacré jardin. Quand ma mère voulait du persil, de la ciboulette, des framboises, des fraises, elle m'envoyait en acheter chez M. Haerinck, notre voisin d'origine belge, qui lui, cultivait toute l'étendue de son terrain en fleurs, légumes, fruits qu'il vendait en ville. Il élevait aussi des pigeons et des lapins pour sa propre consommation.

Quant à la servante qu'on appelait *waitress* à l'époque, mon père allait les chercher dans le comté de Bellechasse. Il allait haut: Saint-Lazare, Honfleur, Saint-Nérée, Saint-Damien, etc.

Il se présentait au magasin général et s'informait si on ne connaissait pas, par hasard, une jeune fille de plus de 21 ans, âge minimum pour servir de l'alcool à l'époque, disponible pour travailler dans un hôtel à Beaumont comme *waitress* et aide à tout faire: chambre, ménage, etc. Au début, il donnait 25\$ la semaine, logée, nourrie avec le dimanche de congé. Elle pouvait aussi cumuler ses timbres d'assurance chômage. Puis, il prenait les coordonnées des dites personnes et allait se présenter chez les parents pour leur demander leur consentement. Certaines n'étant pratiquement jamais sorti de leur village, s'ennuyaient trop et repartaient vivre chez elle. D'autres se faisaient un chum parmi les clients et nous quittaient pour se marier. Je trouvais très difficiles ces départs parce que je m'attachais beaucoup à ces jeunes femmes.

Mes frères, l'aîné et le second avaient des tâches de gars: aider

mon père dans les travaux lourds: transporter du bois, empiler en triangle des planches de bois pour les faire sécher, vider les cendriers et poubelles des chambres, apporter les draps et serviettes au lavage, transporter les vidanges pour les faire brûler, descendre et monter les caisses de boissons gazeuses, pelleter, etc.

Les filles: ma soeur Marielle née en 1954 et moi en 1949 devions aussi donner notre coup de main. Pendant les vacances, c'était mon rôle de ramasser les mégots dans la cour recouverte de gravier. Ça fumait beaucoup à l'époque et la plupart des clients ne se gênaient pas pour vider leur cendrier de voiture dans la cour...

Je devais aussi balayer le hall d'entrée, l'escalier, épousseter partout, aider la servante à faire les chambres. J'adorais ça, car elles avaient toujours des tranches de leur vie à me raconter: de vrais téléromans. Je devais aussi repasser les vêtements qui étaient tous en coton à cette époque. Puis quand tout cela était terminé, j'avais enfin la permission d'aller me baigner au fleuve. La plupart du temps il était trop tard parce que la marée était basse. On se contentait alors de se faire griller (bronzer) car il fallait être bien brune à cette époque pour plaire aux garçons.

### Les quatre saisons

Tel que mentionné plus haut, l'été était une période prospère grâce aux touristes, le reste de l'année était plus calme. Quelques fois mon père a organisé des courses de traîneaux à chiens pour attirer des clients. On a fait quelques banquets de noces et je me souviens même d'une retraite fermée de trois jours réservée à des couples. J'aimerais bien savoir aujourd'hui ce qui avait amené mon père à fermer l'hôtel pour cette occasion. On avait parfois la visite de ce que j'appelais les petits messieurs. Il s'agissait



d'une troupe de lutteurs nains qui faisaient des tournées provinciales. Ils étaient mignons, gentils, comiques. Mais la plus belle visite était celle du beau grand Jean Béliveau qui faisait en été la promotion de la bière Molson. Les joueurs de hockey ne gagnaient pas les salaires d'aujourd'hui et cette façon de faire était normale. Promouvoir la consommation de bière...mais pas n'importe laquelle.

Il arrivait, toujours bien habillé, en complet, avec son beau sourire, donnait la main à tout le monde, s'assoit pour parler un peu, faisait semblant de boire et repartait vers un autre débit d'alcool. Ma mère était en pâmoison même si elle ne s'intéressait pas du tout au hockey.

### Les temps difficiles

À l'époque du premier ministre Maurice Duplessis, la vente d'alcool était tolérée, mais le « Chef » veillait quand même au grain et il lui arrivait d'envoyer au moins une fois par année sa brigade anti-alcool faire le vide dans les débits. Les hôteliers s'appelaient entre eux: "Aye il paraît que les hommes de Duplessis font des descentes dans le coin." L'ordre était donné et tout le monde se mettait à l'oeuvre. Il s'agissait de cacher toutes les bouteilles d'alcool avant que les hommes à l'allure sévère, tous habillés de complets bleu foncé, couleur de l'Union nationale, ne débarquent à l'hôtel pour y mettre la main sur tout ce qui était alcool et le vider dans l'évier. On s'empressait alors de cacher gin et compagnie dans des endroits tout à fait loufoques; le four, les commodes et garde-robes des chambres, le caveau à patates, etc. Pas le temps de cacher la bière, d'ailleurs ça aurait paru louche.

Permettez cette autre anecdote. Mon père avait l'habitude d'acheter en grandes quantités des produits de base comme térébenthine, alcool de bois, ammoniac, huile

à charbon ; il transvidait ensuite le contenu dans des bouteilles d'alcool vides, format plus pratique pour l'utilisation qu'on en faisait.

C'est ainsi que ma mère avait toujours sous l'évier de cuisine une bouteille d'ammoniac, meilleur dégraisseur qui soit. Un inspecteur des alcools entre dans la cuisine, ouvre la porte sous l'évier, prend la bouteille d'alcool-ammoniac, l'ouvre, hume et tombe carrément à la renverse sous l'effet des vapeurs intenses. Ma mère se retenait pour ne pas rire.

Mais, en 1960, les Libéraux avec Jean Lesage prennent le pouvoir et c'en est fini du régime dit de tolérance. Il faut désormais un permis pour vendre de l'alcool dans un bar, un endroit dans lequel les personnes de moins de 21 ans ne peuvent entrer. Mon père va vivre des années difficiles, il devra mettre de l'argent de côté pour agrandir l'hôtel. On vivait juste. Ma mère faisait attention aux dépenses, mais il reste que c'est la "boisson" qui faisait rouler la machine. Mon père a dû vider nos petits comptes de banque, aller faire de la construction en ville. Il a aussi fallu un référendum dans chaque paroisse pour qu'un permis d'alcool soit accepté.

La population de Saint-Charles et de Saint-Michel a refusé, mais ça été accepté à Beaumont. On s'est donc retrouvé deux commerces à vendre de l'alcool : chez nous et au village: l'hôtel Brillant. Mais interdiction de vendre de l'alcool le dimanche sauf avec repas et il fallait manger pour pouvoir consommer dans la salle à manger. On a donc créé un petit menu spécial: un oeuf ou une langue dans le vinaigre ou une tranche de fromage Honfleur coupée en quatre servis avec biscuits soda. On venait d'inventer le *fast food*. Les restaurateurs et hôteliers étaient et, le sont encore, tenus de s'approvisionner dans un magasin spécial de la SAQ et de payer

une taxe supplémentaire. Mais à l'époque, il fallait payer comptant.

### La suite et ...la fin

C'est à l'été 1968 que mon père, épuisé pour différentes raisons, accepte de vendre l'hôtel à une dame Rouleau de La Pocatière. Il lui a vendu l'hôtel et tout son contenu à bas prix parce qu'il était un peu usé par tous les tracas qu'un immeuble public entraînait et cette dame s'est empressée de le vendre un an plus tard à un homme qui en a tôt fait ce que j'appellerais un lieu de débauche.

L'hôtel *La belle Françoise* est devenu «La Belle...» un lieu parmi tant d'autres où un gang de môtards amenaient des jeunes filles vulnérables d'âge mineur, d'origines diverses à la limite de la légalité, pour divertir des clients qui accouraient de partout pour voir enfin des filles nues se trémousser et leur offrir des services sexuels dont elles ne tiraient que peu de bénéfices, car elles étaient très souvent accrochées à la drogue.

Voilà pourquoi j'ai tenu à écrire cet article pour rectifier l'origine honnête d'un établissement public dont le créateur a fait vivre une famille de six enfants. Je suis juste un peu triste que mon père n'ait pas eu de vision à long terme, lui qui est mort bêtement sur l'autoroute 20, pour ne pas avoir porté son baudrier le jour le l'instauration obligatoire de la double ceinture de sécurité en août 1976. En construisant cet hôtel et ses dépendances, il voulait juste assurer un gagne-pain à sa famille, mais au prix de nombreux efforts qu'il n'avait pas prévus.

C'est là, dans cette maison, que j'ai appris à travailler, à être efficace, à m'ouvrir au public et aux inconnus, à tolérer les différences et à m'adapter à différentes situations de la vie quotidienne.

# Je me suis construit une ancestrale

Par Jean-Claude Tardif



Revêtement de planches à la verticale, bardeaux de cèdre, et tôle à baguettes en toiture

Non, mais ça va pas? « Je me suis construit une ancestrale », ça n'a pas de sens de dire cela! Cherchez l'erreur. En fait, il y en a deux. La première est évidente. Si c'est une ancestrale, elle était là bien avant moi. Ce sont mes ancêtres qui ont pu la construire. Sinon, ce n'en est pas une. C'est plutôt une réplique. On dira aussi une reconstitution. Dans le cas qui nous intéresse, ma conjointe Nicole Picard et moi, nous nous sommes inspirés d'un modèle ancestral existant. C'est ce que je m'emploierai à illustrer plus loin. La seconde erreur est commune. Rare sont ceux qui peuvent soutenir une telle affirmation. Dans la majorité des cas, on se fait construire une maison. On a recours à un entrepreneur ou à des artisans, ou aux deux. Ce fut notre cas et je vais vous en parler en détail en illustrant la démarche que nous avons suivie, pour réaliser notre projet au 356, route du Fleuve, à Beaumont. Par où commencer? Je vais éviter de remonter à mon enfance, quoique cela serait révélateur de mon attachement au patrimoine rural bâti, en raison de mes racines terriennes ilevertoises et bas-du-fleuviennes. Je passerai rapidement sur une rencontre déterminan-

te lors de ma formation universitaire avec l'ethnologue Luc Lacourcière. Un bon jour, celui-ci a invité ses étudiants, dans le cadre de son cours sur l'architecture traditionnelle, à venir visiter sa maison fraîchement restaurée à Beaumont par un artisan local du nom de Robert Lamontagne, dont il n'avait de cesse de vanter les mérites, les connaissances et l'habileté. J'ai littéralement été ébloui, subjugué, touché au plus profond de moi-même. Une sorte de révélation, de vision prophétique. Un coup de foudre, quoi! Dès lors a germé dans ma tête cette idée non seulement d'en habiter une semblable, mais également d'en construire une de toutes pièces.

Puis la vie et le travail m'ont amené de Rimouski à Québec, puis aux Îles-de-la-Madeleine, dans Portneuf, en Gaspésie et de là vers Lévis. Tiens! Tiens! Habité par le souvenir de la maison Lacourcière, me voilà en train de convaincre mon épouse de chercher une ancestrale. C'est elle qui dénicha la maison Turgeon située au 295, route du Fleuve, à Beaumont. S'ensuivirent vingt-et-une années de restauration de ce joyau du patrimoine beaumontois. Avec qui, vous croyez? Nul autre

que Robert Lamontagne. Son garçon, Jean, s'apprêtait à prendre la relève du père, avec autant de doigté, même s'il ne lui en restait que neuf, imitant en cela son père. Puis une seconde restauration à St-Romuald, une autre à Lévis et une quatrième à Beaumont, la maison Langlais, située au 107, chemin du Domaine. Toujours avec Jean Lamontagne, fils d'artisan, habile artisan lui-même, imaginatif comme cela ne se peut pas. C'est lui qui à son tour forma son fils, Michel, aux diverses règles de l'art en matière de restauration de maisons anciennes. Pour cela, il disposait des outils appropriés, hérités de son père, sans compter les vieux « trucs » du métier propres à chacun des artisans. Des personnes qui aiment profondément le bois, sa texture, sa coloration, son odeur. Le pin de préférence. Et le bel ouvrage. Un bijou qu'ils firent de la maison Langlais. Parlez-en à ses nouveaux occupants, Lucie et Denis.

C'est au printemps 2010 qu'a germé dans notre tête, mon épouse et moi, et ce de façon définitive, le projet de faire construire une réplique d'une maison du régime français. Les modèles d'inspiration française sont multiples à Beaumont, St-Michel et St-Vallier. La maison française est typique : un étage et demi, rectangulaire, toit penta, recouvert de bardeaux de cèdre ou de tôle grise, à baguette ou à la canadienne, écrasée au sol, fenestrée selon une disposition et des proportions classiques, à 4, 6, 10 ou 12 carreaux, lambrissée de pin à la verticale ou en pierres. À l'intérieur, le pin domine, que ce soit pour les armoires, les murs, les planchers, les plafonds, les fenêtres et leurs moulures. Ces moulures sont identiques à l'intérieur comme à l'extérieur. Le foyer est présent, que ce soit au centre ou à l'extrémité. Les aires de vie sont ouvertes. Les chambres sont à l'étage, sous les combles. C'est exactement ce que nous avons reproduit.

Un autre point particulier à ce type de maison : elle est implantée en travers

du Chemin du Roi, devenu la Route Nationale puis la route 132, nommée Route du Fleuve, sur le territoire de Beaumont. On dit de sa façade qu'elle est orientée au soleil de 10 heures. En effet, la coutume seigneuriale et le droit de l'époque voulaient que l'on profite du maximum d'ensoleillement et du minimum de vent. Quelle curiosité que de parcourir la 132 dans ses plus anciens villages, de Kamouraska à Lotbinière et d'y retrouver ce modèle bien implanté! Voilà pourquoi nous avons aligné notre maison dans le même axe que la grange qui était déjà là, bien orientée au soleil de 10 heures.

Dernier détail, il fallait qu'à l'extérieur, le terrassement camoufle la hauteur inévitable des fondations et que les fils soient enfouis. La réaction fut immédiate : « Vous avez fait une belle restauration ». Et mieux encore : « Depuis quand cette maison a-t-elle été déménagée? » L'allure générale, bien sûr, mais aussi l'absence de fils et de poteaux et l'écrasement de la maison dans le sol rappellent parfaitement le modèle de la maison ancestrale de type français, qui est le plus ancien en terre québécoise.

Tout cela ne pouvait certainement pas avoir été fait par nous. Nous nous considérons plutôt comme des théoriciens, avec les connaissances que nous avons et l'imposante littérature dont nous disposons sur le sujet et malgré que nous avons géré plus d'un chantier de restauration. Mais, nous ne sommes pas des ouvriers. Et il y a une profonde différence entre restaurer du vieux et construire du neuf. Et puis, chacun son métier. Nous avons tellement de respect et d'estime envers les artisans du bois.

Non, nous n'avons pas construit une ancestrale. Nous avons eu recours à des artisans et des ouvriers, ébénistes, plombiers, électriciens, tireurs de joints, carreleurs, passionnés de leur métier. En tout, une vingtaine de corps de métiers et de fournisseurs et une quarantaine d'ouvriers, d'artisans et de bénévoles ont mis la main à la pâte.

Il a fallu, au départ, obtenir les conseils



Partout à l'intérieur, du pin qui sent bon et garde au chaud

d'une architecte spécialisée en patrimoine, Marie-Josée Deschênes, membre de la Société historique de Bellechasse. C'est là que nous l'avons connue... et adoptée. Son aide fut précieuse pour convaincre la municipalité qui refusa une première fois notre demande de permis. À qui confier la réalisation de ce projet? C'est Jean Lamontagne encore une fois qui est venu à notre secours en nous recommandant nul autre que Stéphane Nadeau, un petit gars de Beaumont, dont le père, Réjean, a fait carrière dans la construction, et qui a une qualité précieuse : bien connaître le bois comme matériau et le maîtriser parfaitement. Pour les armoires et comptoirs, nous étions déjà habitués à la qualité du travail de l'ébéniste Valliérois, Laurent Boulanger. Pour les balustrades de patios en cèdre et à croix de Saint-André, rien de moins que l'habile beau-frère, Gilbert Dubé.

Pour donner l'impression d'une maison posée au sol comme on les construisait durant le régime français, il fallait conjuguer le génie d'un spécialiste de l'aménagement, Gilles Hudon, et celui du constructeur, Stéphane Nadeau. Car il fallait composer avec le niveau élevé de la nappe phréatique, le niveau trop élevé des fossés, en l'absence d'égout pluvial et suite au refus de la municipalité d'en

installer un en face de notre résidence. Tandis que Stéphane Nadeau abaissa les lambris des murs en bas de la ligne du solage, Gilles Hudon releva le sol de façon à rejoindre le lambris.

La toiture représentait un défi de taille. Tôle ou bardeau de cèdre? Tôle à baguette ou tôle à la canadienne? Tôle rouge ou tôle grise? La littérature est assez constante sur le sujet. Au début de la colonie, les maisons étaient recouvertes en bardeaux de cèdre. C'est plus tard que le métal est arrivé parce que plus disponible, plus résistant, moins sujet aux incendies. Durant plus d'un siècle, le gris s'est imposé parce que le métal était au naturel, sans émail coloré ni peinture. Voilà pourquoi nous avons opté pour le galvalume qui correspondait le mieux au concept de maison ancestrale, tout en étant plus durable que le bardeau de cèdre qui n'a plus, c'est connu, la résistance d'autrefois. C'est sans aucune hésitation que nous avons opté pour Gilles Mercier, un autre gars bourré de talent de Beaumont, pour l'opération de recouvrement de la toiture, installation des gouttières, recouvrement de la cheminée et installation des sorties de ventilation. Pourquoi « sans hésitation »? Il est reconnu au loin, jusqu'à Rivière-du-Loup, pour l'immense qualité de son travail. C'est à lui que l'on doit notamment la toiture



de la Bibliothèque Luc-Lacourcière de Beaumont. Il a formé une équipe formidable et il livre un résultat qui sera encore solide dans cent ans.

En conclusion, le patrimoine est une valeur qui n'est pas partagée par tous. C'est un combat de tous les instants pour celles et ceux qui se colletaient pour le sauvegarder et le mettre en valeur. Le plus désolant, c'est de constater qu'une de nos plus grandes richesses en matière de patrimoine bâti, qu'il soit agricole, d'habitation privée ou institutionnel, n'est pas protégée, qu'elle est trop souvent négligée ou entourée de constructions sans aucune intégration. Parfois, on peut même parler de défiguration. Si l'on observe l'évolution de la construction et des rénovations locales depuis une dizaine d'années, on a l'impression

que la partie est définitivement perdue. Vive la modernité, semblent nous lancer les autorités locales! Zut à l'architecture traditionnelle, faut-il déco-der. Il faut admettre par ailleurs qu'il manque d'outils et de formation pour les décideurs. On est entré dans une ère de modernisme. Mais on peut en sortir. C'est à ce cynisme et ce défaitisme que nous avons voulu opposer un éveil de conscience et un espoir de changement.

Nous voulons témoigner de la faisabilité d'une reconstitution aussi bien que d'une restauration. Nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de plus grand plaisir que de vivre au quotidien dans une ancestrale ou encore sa réplique. Tout visiteur constate en entrant que le pin sent bon, que sa couleur et sa texture sont chaleureuses. Les armoi-

res de pin captent les odeurs des plats mijotés par tout chef en herbe. Le plancher de pin réchauffe les pieds les soirs d'hiver. Les portes et leurs moulures nous offrent un tableau en soi. Et surtout, la finesse du travail d'artisan qu'on y trouve est un témoignage éloquent du génie humain. Si vous passez par Beaumont, arrêtez-vous en face de la Boucherie Laval Marquis, jetez volontiers un œil inquisiteur sur cette réplique d'ancestrale et appréciez le travail de tous ces artisans qui ont marqué notre paysage bâti en ayant une bonne pensée pour ceux qui maîtrisent encore ces techniques et qui marquent leur paysage actuel pour des siècles à venir. Merci et chapeau à Nicole, Stéphane, Marie-Josée, les deux Gilles, Laurent, Gilbert, Daniel et tous les autres.

## Inventaire du patrimoine bâti de Bellechasse

# Étape ultime

par Pierre Lefebvre

La fin du mois d'août 2012 marque le terme du grand recensement des bâtiments patrimoniaux de la MRC de Bellechasse entrepris en 2010. Si la prise de données est maintenant complétée, après trois campagnes estivales sur le terrain, le projet d'inventaire du patrimoine bâti bellechassois n'est pas pour autant complètement terminé.

Considéré comme la plus imposante réalisation sur le terrain de la Société historique de Bellechasse à ce jour, cet inventaire a permis de décrire l'ensemble des bâtiments résidentiels, agricoles, industriels et certaines structures religieuses qui témoignent des efforts déployés par nos ancêtres pour développer la vingtaine de municipalités qui constituent la MRC de Bellechasse. Le 26 mars dernier, la société a déjà remis une douzaine de cahiers qui regroupent les fiches d'inventaire complétées pour autant de municipalités. Trois autres cahiers ont été terminés à la fin du printemps.

Au cours de l'été 2012, deux étudiantes de l'Université Laval, mesdames

Marie-Ève Dubois et Geneviève Sénécal, ont été engagées par la société pour compléter la description des bâtiments patrimoniaux dans les cinq municipalités non couvertes jusqu'ici, soit Saint-Henri, Saint-Anselme, Sainte-Claire, Saint-Malachie et Saint-Vallier. Le photographe Paul St-Arnaud a donné un coup de main fort apprécié pour inventorier certains biens situés dans le secteur nord. Les derniers cahiers d'inventaire seront remis à la MRC au cours de l'automne, alors que les données seront accessibles au public, notamment à partir du site Internet de la société.

La fin de l'inventaire ne marque pas le retrait de la Société historique en matière de patrimoine bâti. Un rapport global et des recommandations viendront compléter les documents livrés. Par la suite, la société exploitera la précieuse banque de données pour des publications ou des interventions visant à faire connaître, protéger ou mettre en valeur le patrimoine bâti de Bellechasse. Elle poursuivra ses ef-

forts en collaboration avec ses différents partenaires, notamment les municipalités et la MRC.

La réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti a été financée en partie dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC de Bellechasse et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Le CLD de Bellechasse, la Société historique de Bellechasse, Services Canada (emplois étudiants), la Fondation Héritage Canada (Jeunesse Canada au travail) et madame Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre déléguée aux Services sociaux, en collaboration avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, ont aussi apporté une généreuse contribution financière pour le projet qui aura nécessité un investissement de près de 75 000 \$, entraîné la création d'emplois valorisants et suscité la participation soutenue de bénévoles.

# Patrimoine mal aimé, menacé...

Par Jean-Claude Tardif

Si l'on faisait un sondage pour connaître les problèmes que rencontrent les contribuables qui projettent d'acquies, restaurer ou reconstituer un bien patrimonial, on en verrait de toutes sortes. Malgré tout, en période électorale, ce n'est pas un enjeu. Les électeurs ont la tête ailleurs lorsqu'ils apposent leur X sur un bulletin de vote. Dans la tête de plusieurs, les amateurs de patrimoine sont des bibites rares, un peu décrochées des « vraies affaires ».

Des coureurs d'encan, des gosseux de vieilles chaises, des ramasseurs de gugusses. Bref, des gens qui ont l'air différent parce qu'ils aiment ce qui est différent. S'ils projettent de restaurer une maison ancienne, ils tombent dans la marge. S'ils poussent l'audace jusqu'à vouloir construire une réplique d'un immeuble ancestral, leur projet risque d'enfiler dans les craques des règlements en vigueur.

Le hasard d'un voyage chez des amis nous a conduits à Calixa-Lavallée, près de Montréal, où un honnête citoyen du nom de Pierre Moussard a décidé de construire sur sa terre une réplique d'une chapelle dédiée à Sainte-Cécile.

Hé bien!, croyez-le ou non, il est poursuivi par la municipalité qui exige qu'elle soit démolie parce que le règlement de zonage ne permettrait pas une telle construction sur un terrain agricole. La municipalité a déjà fait les démarches pour amener l'affaire en Cour supérieure et les avocats, de part et d'autre, sont déjà en pourparlers.

D'après le journaliste du Devoir, « la municipalité craint aussi que monsieur Moussard utilise sa chapelle à d'autres fins que celle de l'entreposage de biens de collection. »<sup>1</sup>. Ailleurs, une municipalité a décidé de poursuivre

un contribuable qui a recouvert sa toiture de maison d'un modèle ancestral en tôle grise plutôt que rouge. Trois constats d'infraction ont été envoyés totalisant 1965 \$ avec ordre de remplacer la tôle grise par la tôle rouge.

Il n'y a pas de façon d'éviter de telles embûches. C'est une question de règlements et procédures conçus pour des projets standards qui se réalisent sur des immeubles standards. Il faut donc s'attendre à rencontrer des écueils et ficeler davantage le projet en question.

Consultez votre société historique pour obtenir des conseils; cela peut vous mettre en relation avec des personnes qui ont vécu de telles situations. Comme dirait l'autre, en cette matière, « il n'y en a pas de facile ». L'important, c'est de croire à son projet et de persévérer.

1 Lisa-Marie Gervais, « Calixa-Lavallée, Querelles de clocher autour d'une chapelle », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> août 2012. On peut également consulter l'article en ligne <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/313872/calixa-lavallee-querelles-de-clocher>

## Un destin en Nouvelle-France Pierre et Renée

Par Lacombe, Diane, *Pierre et Renée - un destin en Nouvelle-France*, VLB Éditeur, 2011, 329 p.

Roman historique inspiré de la vie de personnes ayant vécu sur la côte du sud dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les ancêtres de l'auteure qui jouent le premier rôle dans le récit. Renée Biret, Fille du roi, native de La Rochelle et Pierre Balan dit Lacombe, soldat natif de Cantillac, s'épousent en 1672.

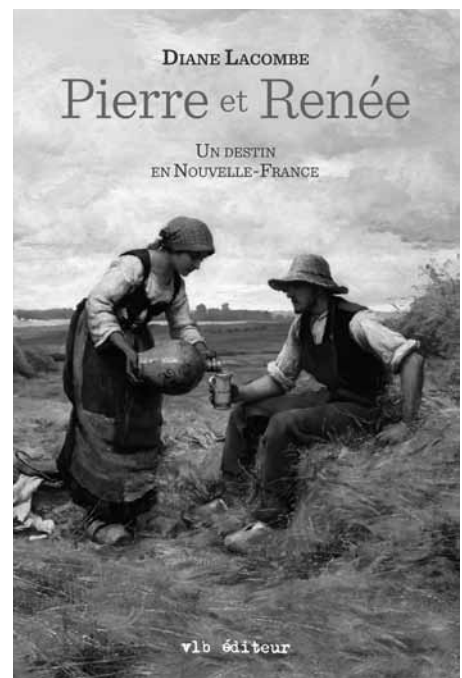
Des compagnes de traversée de Renée et des compagnons d'armes de Pierre, qui ont été leurs amis ou voisins de censive sur la seigneurie de La Durantaye, se partagent les rôles secondaires avec quelques personnages historiques.

Dans ce roman, l'auteure donne un visage et prête une voix à des pionniers et colons qui ont fondé une des familles souches québécoises.

Diane Lacombe fait partie de la 10<sup>ème</sup> génération du couple Pierre / Renée.

Pour plus d'informations sur ce roman, voir le site [www.dianelacombe.ca](http://www.dianelacombe.ca).

On peut se procurer un exemplaire au coût d'une trentaine de \$ dans les librairies ou encore au prix de lancement de 20 \$ directement auprès de l'auteure, membre de la Société historique de Bellechasse : [dianelacombe@vl.videotron.ca](mailto:dianelacombe@vl.videotron.ca)



# Un romancier originaire de St-Raphaël Jean-Jules Richard

Par Jean-Claude Tardif

Claude Lepage m'ayant mis sur la piste d'un écrivain et romancier originaire de St-Raphaël, du nom de Jean-Jules Richard, je me suis mis immédiatement à la recherche d'indices et même de personnes qui l'auraient côtoyé.

Par le truchement d'internet, je découvre que Robert Fradet a préfacé un roman de cet auteur intitulé *La femme du portage*. Je consulte le site de la municipalité de St-Raphaël pour apprendre que Robert Fradet est un romancier et auteur de théâtre, membre de l'Association des musiciens et des écrivains de la Côte-du-Sud (A.M.E.C.S.) dont le siège social est situé à Saint-Raphaël. Piqué par la curiosité d'en savoir davantage sur Jean-Jules Richard, j'obtiens du Groupe Ville-Marie Littérature un exemplaire gratuit de *La Femme du Portage* (Montréal, l'Hexagone, 1994, 256 p).

Il s'agit d'un roman dont l'histoire se déroule dans un chantier de bûcherons, vers les années quarante. L'endroit n'est pas précisé. On sait seulement qu'il s'agit du

défrichage pour le passage d'une ligne hydroélectrique. Cela pourrait aussi bien se dérouler sur la Côte-Nord ou en Abitibi. L'important tourne autour de la présence d'une femme, la femme d'un bûcheron. Sans que l'on sache trop pourquoi, ce dernier a eu droit à un privilège, car seuls les gérants ou contre-maîtres avaient généralement la chance d'être accompagnés de leur conjointe. L'auteur nous emmène alors dans tous les méandres de la nature humaine, des désirs comme des passions, de la séduction comme de la violence, de l'amour comme de la jalousie, de la bonté comme de la colère, de la réalité aussi bien que des fantasmes, bref du meilleur comme du pire. Façon de parler.... Ce qui donne lieu quelquefois à des passages comme celui-ci : « Le désir est entre eux, flottant comme les ombrelles blanches qui sortent de la tête changée en touffe de petites fleurs bleues. Le désir flotte, colle, s'agrippe, tourmente, fait bondir la poitrine, rouler les genoux et met de la force dans les bras. Ils résistent. » (p.184).

J'ai aimé un certain style bref, direct, simple, des descriptions chargées de sens, de sons et d'images. Le vocabulaire choisi rend bien les réalités et les témoignages que nous en ont rapportés nos pères ou nos frères qui ont exercé ce métier. J'ai moins aimé le caractère quelquefois invraisemblable des situations, des personnages et des dialogues.

Je crois bien que la plus grande vertu de ce roman est de nous transporter dans l'univers des chantiers et des bûcherons. Un monde particulier, un monde en soi. Je ne connais pas d'autres auteurs qui ont osé mettre en scène le quotidien de ces hommes condamnés aux travaux physiques extrêmes, dans des conditions également extrêmes et surtout privés de femmes.

Cette réalité est bien mentionnée dans des romans comme *Maria Chapdeleine*. Mais en faire l'unique trame d'un roman où tout se passe en forêt, sauf un court intervalle en ville, c'est un défi que l'auteur a bien relevé.

## Création des paroisses et municipalités en Bellechasse

Municipalité	Paroisse	Érection canonique	Érection civile
Armagh	Saint-Cajetan	23 mars 1882	27 mai 1882
Beaumont	Saint-Etienne	25 août 1714	1845
Honfleur	N.-Dame-du- Bon-Conseil	5 mai 1905	1915
La Durantaye	Saint-Gabriel-Archange	21 avril 1910	4 août 1910
N.-D.-Auxiliatrice de Buckland	N.-D.-Auxiliatrice	27 juillet 1882	30 mars 1883
Saint-Anselme	Saint-Anselme	27 novembre 1827	9 octobre 1835
Saint-Charles-de-Bellechasse	Saint-Charles Borromée	24 février 1827	12 février 1835
Sainte-Claire-de-Dorchester	Sainte-Claire	14 avril 1824	13 août 1824
Saint-Damien-de-Buckland	Saint-Damien	28 septembre 1882	1 septembre 1890
Saint-Gervais	Saint-Gervais et Protais	11 mai 1832	12 février 1835
Saint-Henri de Lauzon	Saint-Henri	25 mai 1833	20 décembre 1842
Saint-Lazare	Saint-Lazare	mai 1832	11 juillet 1835
Saint-Léon-de-Standon	Saint-Léon	12 septembre 1871	26 février 1872
Saint-Malachie-de-Frampton	Saint-Malachie	22 décembre 1873	1 juin 1874
Saint-Michel-de-Bellechasse	Saint-Michel	30 octobre 1678	1845
Saint-Nazaire-de-Dorchester	Saint-Nazaire	16 mai 1924	22 septembre 1924
Saint-Nérée	Saint-Nérée	19 mars 1886	29 mars 1887
Saint-Philémon	Saint-Philémon	13 avril 1891	4 mai 1892
Saint-Raphaël-de-Bellechasse	Saint-Raphaël	27 avril 1854	13 septembre 1855
Saint-Vallier	Saint-Philippe et Saint-Jacques	29 octobre 1714	1845

Compilation par Claude Gignac - Tiré de : *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, par Hormisdas Magnan, 1925.



## Patrimoine bâti

# Deux exemples de *belle ouvrage*

Par Jean-Pierre Lamonde - Société historique de Bellechasse

Il est toujours délicat de parler de restauration de maison ou bâtiment patrimoniaux. Restaurer, c'est en effet remettre en bon état le bâtiment dans son état originel ou ancien. Ce n'est pas toujours possible, mais quand on le peut, cela peut donner de magnifiques résultats. À Saint-Charles comme ailleurs en Bellechasse, il y a des personnes qui n'ont pas de mépris pour les bâtiments anciens et qui se plaisent à les remettre dans ce qui a été leur état originel. D'autres personnes masquent les caractères patrimoniaux de leurs bâtiments anciens, ou encore les démolissent, pour des raisons qui sont les leurs. Cela est très dommage.

En circulant à Saint-Charles, nous avons observé avec un immense plaisir le travail de deux jeunes couples occupant leur loisir à préserver leurs bâtiments anciens. D'abord, dans le rang Hêtrière ouest, Josiane Beaupré et Maxime Pellerin-Roy ayant acquis il y a moins d'un an une propriété de ferme comprenant maison et grange-étable d'une petite centaine d'années, on décidé de redonner son éclat à la façade de la grange-étable qu'ils veulent bien conserver, ne fut-ce que pour loger un cheval, et remiser du matériel de ferme de la famille, puisque Josianne est la fille de Sophie Larose et Jean Beaupré, producteurs agrico-

les du même rang. Ils ont donc lavé la façade du bâtiment au jet d'eau sous pression afin de mettre à nu les vieilles planches verticales, et les ont ensuite enduites de teinture, rappelant ainsi le bois blanchi à la chaux, comme le faisait jadis M. Gosselin qui exploitait la ferme. Ensuite, ils ont coloré en rouge vif les ouvertures et les portes, de sorte que la façade est maintenant toute belle.

Au 2834, avenue Royale, nous sommes en face d'un bâtiment beaucoup plus ancien. En fait, il s'agit d'une maison dont la construction remonterait à 1752, donc sous le Régime français. C'est une des plus anciennes du village. Elle a servi de bureau de poste de 1829 à 1898. Les contemporains l'ont surtout connue comme la maison du cordonnier Henri Fournier, de 1946 à 1943. Par la suite, on en a fait une boulangerie puis elle est passée à d'autres mains. Le couple qui l'habite aujourd'hui, Karine Morency et Hugues Gosselin, adore cette maison et a décidé de lui redonner quelque chose de son lustre d'antan. À l'été, on a enlevé la couche de revêtements sur le mur-pignon du côté ouest et redécouvert les belles planches à clin moulurées et bouvetées qu'on a nettoyées, réparées et peinturées en blanc. Là aussi, on a peinturé les ouvertures en rouge et cela donne un



2834, avenue Royale, St-Charles, maison de Karine Morency

excellent contraste. Le couple a bien d'autres projets de restauration pour la maison, et peut compter sur le temps.

Nous en profitons pour lancer un appel au public. Si vous avez fait ces derniers temps des travaux de restauration dont vous êtes fiers, faites-nous le savoir et nous essaierons d'en rendre compte dans ces pages. lamondej@globetrotter.net



Grange-étable joliment rafraîchie par Josianne Beaupré et Maxime Pellerin-Roy dans le rang Hêtrière ouest à Saint-Charles

## Excursion à caractère historique

# Donnez vite votre nom

La Société historique de Bellechasse organise une excursion thématique à caractère historique dans la région de Thetford Mines.

Cette activité d'une journée permettra aux participants de découvrir le potentiel d'attraction de sites touristiques basés sur l'histoire et le patrimoine. Le programme comporte la visite de quatre attraits différents à bord d'un autobus de luxe.

La contribution exigée comprend le transport, les droits d'entrée, une collation et le repas du midi.

### Le Musée sur l'enseignement

La maison d'école bâtie en 1941 est devenue le musée sur l'enseignement où l'on relate le système d'éducation du milieu des années 1800 jusqu'en 1970.

### Le Magasin général O'Brien

Le Magasin général O'Brien a fermé ses portes en 2003. La visite du magasin général permet de découvrir l'histoire socio-économique de la région, par la mise en valeur d'objets anciens qui rappellent la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les débuts du XX<sup>e</sup> siècle. Une exposition sur les métiers d'autrefois a été

inaugurée lors de la commémoration du centenaire du magasin en 2009.

### Maison du Patrimoine funéraire

Le Patrimoine funéraire est une exposition en huit scènes illustrant les rites funéraires au Québec, du début des années 1900 jusqu'aux années 1950, par le biais de décors, d'objets, de photos d'époque et d'articles de presse. Le tout est situé dans un ancien salon funéraire.

### Centre d'interprétation du patrimoine religieux de l'église St-Alphonse

Cette église construite en 1907 est la plus grande du diocèse de Québec et peut accueillir 2 076 personnes dans la nef et les jubés. Au cours des années, différentes rénovations et restaurations, au coût de plus d'un million de dollars, ont permis de conserver ce temple et de le mettre davantage en valeur.

En 2002, on installe aux jubés une importante exposition où l'on retrouve plusieurs objets liturgiques et vêtements qui ont servi au cours des cents dernières années.

### Programme de l'excursion

7h30 : Départ de Lévis (Wallmart), arrêts d'embarquement : St-Anselme (restaurant Le Normandin) et Saint-Malachie (restaurant Pararasol).

9h00 à 9h30 : Accueil avec café et beignes à l'office de tourisme de la MRC des Appalaches (2600 boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines)

9h30 à 10h00 : Transport vers St-Pierre-de-Broughton

10h00 à 11h15 : Visite guidée du Musée sur l'enseignement (81, rang 16, St-Pierre-de-Broughton)

11h15 à 11h45 : Transport vers Thetford Mines

11h45 à 13h15 : Dîner au restaurant Pizzeria du Boulevard (83, boul. Frontenac Est, Thetford Mines)

13h15 à 13h30 : Transport vers secteur Black Lake

13h30 à 14h45 : Visite guidée du Magasin général O'Brien (4233, rue du Lac Noir, Thetford Mines, secteur Black Lake)

14h45 à 15h00 : Transport vers Thetford Mines

15h00 à 16h15 : Visite guidée de la Maison du Patrimoine funéraire (81, Dumais, Thetford Mines)

16h15 à 16h30 : Transport vers l'église

16h30 à 17h15 : Visite guidée du Centre d'interprétation du patrimoine religieux de l'église St-Alphonse (34, Notre-Dame Ouest, Thetford Mines)

17h15 : Retour à Lévis avec le même itinéraire et les mêmes arrêts pour 18h30.

## Date

Le samedi 13 octobre 2012

**Coût\*** 75\$ pour les membres de la Société historique de Bellechasse (même prix pour une personne invitée de leur famille immédiate. 90\$ pour les autres, ce qui inclut la carte de membre pour le reste de 2012.

**Aucun remboursement, mais le changement de participant est accepté.**

\* Comprend les droits d'accès pour la visite des 4 attraits avec un guide local, la collation lors de l'accueil, le repas du midi et le transport en autobus de luxe.

**Information et inscription avant le 5 septembre 2012**

**Pierre Prévost** 418 882-3528 **Courriel** : pierre.prevost@globetrotter.net

**Pierre Lefebvre** 418 903-1899 **Courriel** : pilefebvre@videotron.ca

L'activité est limitée à 55 participants



O'Farrell



Lapierre



JOHN O'FARRELL et LUCIE LAPIERRE grands-parents

« Nous croyons à l'importance du patrimoine et de l'histoire de Bellechasse pour les générations actuelles et futures et nous encourageons les actions entreprises pour leur mise en valeur. Notre caisse aussi. »

Caisse Desjardins des  
Monts et Vallées de Bellechasse

Caisse Desjardins du  
Coeur de Bellechasse

Caisse Desjardins  
des Seigneuries de Bellechasse



**Desjardins**  
Caisses de Bellechasse